REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR



CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DECAPACITES MINIMALESN°05/U.T.M.B/2025

Portant sur:

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.

Dans le cadre de budget de fonctionnement 2025, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés

- -Lot N°01: ACQUISITION VERRERIES I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE (chimie).
- Lot N°02 : ACQUISITION VERRERIES II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE (hall technologie).
- Lot N°03 : OUTILS DE LABORATOIRE I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE (hall technologie).
- -Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE (chimie).
- -Lot N°05: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.
- -Lot N°06: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES
- -Lot N°07 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE LA MEDECINE.
- Lot N°08 : OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA FACULTE DE LA MEDECINE.

Soumissionnaire (cachet de l'entreprise):	
	MAITRE D'OUVRAGE UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
	N. I. F: 098608019033424
Adresse:	Adresse:BP n° 417 route de Kenadsa, Bechar, -08000-
Tél/Fax:	Tél. / Fax : 049 23 89/99
Mail:	

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025/

Sommaire

I. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIMES. ARTICLE 0: OBERT DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 0: ELLIGIBLITE DU SOUMISSIONNAIRE. ARTICLE 0: OFFRES PRESENTES PAR UN GROUPEMENT ARTICLE 0: OFFRES PRESENTES PAR UN GROUPEMENT ARTICLE 0: OFFRES PRESENTES PAR UN GROUPEMENT ARTICLE 0: PUBLICATION DE LA PARTICLE 0: SEXCLUSION DE LA PARTICLE 0: AUX MARCHES PUBLICS. ARTICLE 0: SEXCLUSION DE LA PARTICLE 0: SEXCLUSION DE LA PARTICLE 0: SEXCLUSION DE LA PARTICLE 0: SEXTANTO DE LOFFRES. ARTICLE 1: SEXTANTO DE LOFFRE SEXTANTO DE LOFFRE ARTICLE 1: NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 1: DEMARDE DES CHARGES. ARTICLE 1: DEMARDE DE CALIBIOSSEMENT ARTICLE 1: DEMARDE DE COFFRE ARTICLE 2: MONTANT DE LOFFRE ARTICLE 2: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 2: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 2: CALIBIOSSEMENT DES OFF			4
ARTICLE 01: OBJET DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 03: OFFRES PRESENTES PAR UN GROUPEMENT ARTICLE 04: MODE DE PASSATION ARTICLE 05: MODE DE PASSATION ARTICLE 05: EXCLUSION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS. ARTICLE 05: LANGUE DE L'OFFRE ARTICLE 06: RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 10: SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS. ARTICLE 10: SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS. ARTICLE 11: NORMES INVERNATIONALES. ARTICLE 12: BREVETS. ARTICLE 13: COUTS DE PREPARATION DE L'OFFRE ARTICLE 14: DEMANDE D'ECLARCISSEMENT ARTICLE 14: DEMANDE D'ECLARCISSEMENT ARTICLE 15: COUTS DE PREPARATION DE L'OFFRE ARTICLE 15: DELAI DE GARANTIE ARTICLE 16: DELAI DE GARANTIE ARTICLE 17: DELAI DE GARANTIE ARTICLE 16: CONTENU DU COSSIER DE L'OFFRE ARTICLE 17: DELAI DE SEXEUTION ARTICLE 18: CONTENU DU COSSIER DE L'OFFRE ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES ARTICLE 20: MODIFICATION OU BETRAIT DES OFFRES ARTICLE 20: CASSEMENT OF ACTUALISATION DES PIX ARTICLE 20: CLASSEMENT DES OFFRES ARTICLE 20: ACCURATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 20: ACCURATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CH	I. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES	Approximate a	
ARTICLE 09: ELIGIBITE DU SONTANTO ARTICLE 09: MODE DE PASSATION ARTICLE 09: MODE DE PASSATION ARTICLE 09: MODE DE PASSATION ARTICLE 09: EXCLUSION DE LA PARTICIPACION AUX MARCHES PUBLICS. ARTICLE 09: PUBLICATION DE LA PARTICIPACION AUX MARCHES PUBLICS. ARTICLE 09: RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 10: SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS. ARTICLE 11: NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 11: NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 11: NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 13: COUTS DE PREPARATION DE L'OFFRE. ARTICLE 14: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ARTICLE 15: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 16: DELAI DE GARANTIE ARTICLE 17: DELAI D'EXECUTION ARTICLE 18: PRESENTATION DE L'OFFRE ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE 19: OFFRE THANCHERS ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE 19: OFFRE THANCHERS ARTICLE 29: MODIFICATION DE L'OFFRE ARTICLE 29: DURER DE VALIDITE DE L'OFFRE ARTICLE 29: MODIFICATION OU EFFRANT DES OFFRES. ARTICLE 29: MODIFICATION OU EFFRANT DES OFFRES. ARTICLE 29: SOUPER DE VALIDITE DE L'OFFRE ARTICLE 29: SEVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 29: EVEVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: AND L'ESTADITION DE L'OFFRE. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. A	ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES	A A	1 115
ARTICLE 60 : OFFRES PRESENTED FAN ON ONE DE PASSATION ARTICLE 60 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS. ARTICLE 60 : LANGUE DE L'OFFRE. ARTICLE 60 : LANGUE DE L'OFFRE. ARTICLE 60 : LANGUE DE L'OFFRE. ARTICLE 10 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS. ARTICLE 11 : NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 12 : BREVETS ARTICLE 12 : BREVETS ARTICLE 14 : DEMANDE D'ECLARCISSEMENT ARTICLE 14 : DEMANDE D'ECLARCISSEMENT ARTICLE 15 : MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 15 : MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 16 : DELAI DE GARANTIE ARTICLE 17 : DELAI DE EXECUTION ARTICLE 18 : PRISENTATION DE L'OFFRE ARTICLE 19 : DELAI DE CANDIDATURE 191/ DOSSIER DE CANDIDATURE 191/ DOSSIER DE CANDIDATURE 191/ OFFRE TECHNIQUE 193/ OFFRE FECHNIQUE 193/ OFFRE FINANCIERE ARTICLE 20 : MODIFICATION DU RETRAIT DES OFFRES ARTICLE 21 : DURBE DE VALIDITE DE L'OFFRE ARTICLE 22 : MODIFICATION DU RETRAIT DES OFFRES ARTICLE 23 : MODIFICATION DU RETRAIT DES OFFRES ARTICLE 25 : MODIFICATION DU RETRAIT DES OFFRES ARTICLE 25 : MODIFICATION DU RETRAIT DES OFFRES ARTICLE 26 : GEVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 27 : OVERTURE DES PIES ARTICLE 28 : MODIFICATION DU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 29 : OUVERTURE DES PIES ARTICLE 29 : MODIFICATION DU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 29 : CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29 : CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29 : CLASSEMENT DES OFFRES ARTICLE 29 : CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29 : CLASSEMENT DES OFFRES ARTICLE 29 : DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ANDIDATURE DU SOUMINISSIONNAIRE RETERU ARTICLE 29 : ACTARTICLE DE OFFRES ARTICLE 29 : CASSEMENT DES OFFRES ARTICLE 29 : ACTARTICLE DOFFRES ARTICLE 29 : ACTARTICLE DOFFRES ARTICLE 20 : ACTARTICLE DOFFRES ARTICLE	ARTICLE 00 · FLIGIBILITE DU SOUMISSION MILE	912	6
ARTICLE 09: MODE DE PASSA I ION. ARTICLE 09: EXCLUSION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS. ARTICLE 09: PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 09: RETRAIT DU CAILIER DES CHARGES. ARTICLE 10: SPECTICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS. ARTICLE 11: NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 11: NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 13: S'EBREVETS. ARTICLE 14: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ARTICLE 14: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ARTICLE 14: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ARTICLE 15: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 16: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 16: DELAI DE GARANTIE ARTICLE 17: DELAI DE GARANTIE ARTICLE 18: PRESENTATION DE L'OFFRE 191/DOSSIER DE CANDIDATURE 192/OFFRE TECHNIQUE. 193/OFFRE TECHNIQUE. 193/OFFRE TECHNIQUE. 193/OFFRE TECHNIQUE. 193/OFFRE TECHNIQUE. 194/OFFRE SIENOTATION DE L'OFFRE ARTICLE 29: DEPOTS DES OFFRES. ARTICLE 29: MONTANT DE L'OFFRE. ARTICLE 29: WONTANT DE L'OFFRE. ARTICLE 29: WONTANT DE L'OFFRE. ARTICLE 29: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 29: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: LES CONDITION FINANCIERES DES OFFRES. ARTICLE 29: SEVALUATION TECHNIQUE DES OUFRES. ARTICLE 29: SEVALUATION FINANCIERES DES OFFRES. ARTICLE 29: LES CONDITION FOR RESTEE. ARTICLE 29: SEVALUATION FINANCIERES DES OFFRES. ARTICLE 29: SEVALUATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 29: CLASSEMENT DIES OFFRES. ARTICLE 29: SEVALUATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 29: CLASSEMENT DIES OFFRES. ARTICLE 29: SEVALUATION DE SCAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 29: CLASSEMENT DIES OFFRES. ARTICLE 29: SEVALUATION DE SCAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 29: SEVALUATION DE SCAPACITES DE L	ARTICLE 03 : OFFRES PRESENTES PAR ON GROOT EMELT	The second of the second	6
ARTICLE 96: EXCLUSION DE L'ANTS D'APPEL D'OFFRES ARTICLE 69: L'ANGUE DE L'OFFRE ARTICLE 10: SPECIFICATIONS TECHNIQUES CHARGES ARTICLE 10: SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS ARTICLE 11: NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 12: BREVETS ARTICLE 13: OUTS DE PREPARATION DE L'OFFRE ARTICLE 14: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ARTICLE 14: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ARTICLE 16: DELAI DE GARANTIE. ARTICLE 16: DELAI DE GARANTIE. ARTICLE 17: DELAI DE GARANTIE. ARTICLE 16: PRESENTATION DU CAIHER DES CHARGES. ARTICLE 16: DELAI DE GARANTIE. ARTICLE 17: DELAI D'EXECUTION ARTICLE 18: PRISENTATION DE L'OFFRE. ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE. 19:/ OFFRE TECHNIQUE 19:/ OFFRE TECHNIQUE 19:/ OFFRE TINNACIERE. ARTICLE 29: DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE. ARTICLE 29: MODIFICATION OU ESTRAIT DES OFFRES. ARTICLE 29: MODIFICATION OU ESTRAIT DES OFFRES. ARTICLE 29: MODIFICATION OU ESTRAIT DES OFFRES. ARTICLE 29: SEVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 29: EVALUATION OU BETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 29: L'ENTRES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 29: L'ENTRES ET SIGNATURE AT SUBBLE SERVICE DE L'ENTREPRISE ARTICLE 29: L'ENTRES ET SIGNATUR	ARTICLE 05 : MODE DE PASSATION		6
ARTICLE 91: PUBLICATION DE L'AVIS D'AFFED OUT. ARTICLE 101: ANOUED BE L'OFFRE. ARTICLE 101: SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS. ARTICLE 111: NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 111: NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 112: COUTS DE PREPARATION DE L'OFFRE. ARTICLE 113: COUTS DE PREPARATION DE L'OFFRE. ARTICLE 114: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ARTICLE 115: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 115: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 116: MODIFICATION DU L'OFFRE. ARTICLE 117: DELAI DE CARANTIE. ARTICLE 117: DELAI D'EXECUTION. ARTICLE 119: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE. 191/ DOSSIER DE CANDIDATURE. 192/ OFFRE TECHNIQUE. 193/ OFFRE TECHNIQUE. 193/ OFFRE TECHNIQUE. 193/ OFFRE TECHNIQUE. 194/ OFFRE TECHNIQUE. 195/ OFFRE SI SONGTANT DE L'OFFRE. ARTICLE 211: DURBE DE VALIDITE DE L'OFFRE. ARTICLE 212: MONTANT DE L'OFFRE. ARTICLE 213: MODIDICATION DU N'ETITATI DES OFFRES. ARTICLE 214: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 215: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 216: OVERTURE DES PLIS. ARTICLE 216: OVERTURE DES PLIS. ARTICLE 217: EVALUATION FINANCIRES DES OFFRES. ARTICLE 219: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 219: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 211: VERBICATION SE CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 211: VERBICATION FINANCIRES DES OFFRES. ARTICLE 212: OCCUMENTS. JUSTICIATION TES ELETENU. ARTICLE 213: VERBICATION FINANCIRES DES OFFRES. ARTICLE 214: CASSEMENT DES CREETE. ARTICLE 215: CAUCHON SES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 215: CAUCHON SES CONSTITUTIVES D	ARTICLE 06 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS		7
ARTICLE 96: L'ANQUE DE L'OFFRE ARTICLE 10: SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS. ARTICLE 11: NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 12: NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 13: COUTS DE PREPARATION DE L'OFFRE ARTICLE 14: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ARTICLE 16: DELAI DE GARANTIE ARTICLE 16: DELAI DE CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE ARTICLE 16: DELAI DE SECUTION ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE 19: JOSEISE DE CANDIDATURE 19: JOSEISE DE CANDIDATURE 19: JOFFRE TISANCIERE ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES ARTICLE 20: MODITACITION OU ETIRAIT DES OFFRES ARTICLE 20: MODITACITION OU BETRAIT DES OFFRES ARTICLE 20: MODITACITION OU BETRAIT DES OFFRES ARTICLE 20: OUVERTURE DES DISSIERES ARTICLE 20: CLASSEMENT DES ORFRES ARTICLE 20: LES CONDITION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE ARTICLE 20: AUGUST DES ORFRES ARTICL	ARTICLE 07 : PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES		7
ARTICLE 99 : RETRAIT DU CAHIER DES CIRIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS. ARTICLE 11 : NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 11 : NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 13 : COUTS DE PREPARATION DE LOFFRE. ARTICLE 14 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ARTICLE 16 : MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 16 : DELAI DE GARANTIE ARTICLE 17 : DELAI DE VERECUTION. ARTICLE 18 : PRESENTATION DE L'OFFRE. ARTICLE 19 : CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE. 191 / DOSSIER DE CANDIDATURE. 192 / OFFRE TECHNIQUE. 193 / OFFRE FICHNIQUE. 193 / OFFRE FICHNIQUE. 194 / OFFRE FICHNIQUE. 195 / OFFRE FICHNIQUE. 195 / OFFRE FICHNIQUE. 196 / OFFRE FICHNIQUE. 197 / OFFRE FICHNIQUE. 198 / OFFRE SI DEPOYS DES OFFRES. ARTICLE 21 : DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE. ARTICLE 22 : MODIFANT DE L'OFFRE. ARTICLE 23 : MODIFANT DE L'OFFRE. ARTICLE 24 : FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 25 : ROVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 26 : REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 27 : FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 29 : CAUSAGEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29 : L'ORICLE SUBJETION SECRITION SECRITICES DE L'ENTREPRISE ARTICLE 29 : DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUGMISSION AURIER RETERU. ARTICLE 29 : DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUGMISSION AURIER RETERU. ARTICLE 29 : CAUSE DE COURSISION AURIER RETERU. ARTICLE 29 : CAUS	ARTICLE OF LANGUE DE L'OFFRE		
ARTICLE 10: SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET UNIONS 25 A RATICLE 11: NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 12: NORMES INTERNATIONALES. ARTICLE 13: COUTS DE PREPARATION DE LOFFRE. ARTICLE 14: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ARTICLE 16: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 16: DELAI DE GARANTIE. ARTICLE 16: DELAI DE GARANTIE ARTICLE 17: DELAI DE GARANTIE ARTICLE 19: PRESENTATION DE LOFFRE. ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE. 19: J'OOSSIER DE CANDIDATURE. 19: J'OFFRE TECHNIQUE. 19: J'OFFRE STIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 29: D'OFFRE TECHNIQUE. 19: J'OFFRE STIGNATURES DES PRIX. ARTICLE 29: S' REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 29: S' EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: L'EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: L'EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: L'EVALUATION FINANCIERES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 29: L'ENTREPRITURE SE DE L'ENTREPRISE.	ARTICLE 08: LANGUE DE L'OTTE		
ARTICLE 11: NORMES ISTERNATION DE L'OFFRE ARTICLE 18: COUTS DE PREPARATION DE L'OFFRE ARTICLE 19: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ARTICLE 16: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 16: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 19: DELAI DE GARANTIE ARTICLE 19: DELAI D'EXECUTION ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE 191/ DOSSIER DE CANDIDATURE 192/ OFFRE TECHNIQUE 193/ OFFRE FINANCIERE ARTICLE 29: DEPOTS DES OFFRES ARTICLE 29: HONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 29: HORDER DE VALIDITE DE L'OFFRE ARTICLE 29: HORDER DE SOFFRES ARTICLE 29: HORDER DE SOFFRES ARTICLE 29: FENSION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 29: FENSION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 29: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: DOCUMENTS, JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 29: DOCUMENTS, JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 29: DOCUMENTS, JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 29: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 29: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 29: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 29: DOCUMENTS DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE ARTICLE 29: DOCUMENTS DES DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE ARTICLE 29: CALSE PRINCIPE ARTICLE 29: CALSE DE REFERENCE ARTICLE 29: CALCION DE SERV	ARTICLE 09: RETRAIT DO TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS	•••••	<u>/</u>
ARTICLE 19: BREVETS ARTICLE 19: COUTS DE PREPARATION DE L'OFFRE ARTICLE 19: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ARTICLE 16: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 16: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 19: DELAI DE GARANTIE ARTICLE 19: PRESENTATION DE L'OFFRE ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE 19: JOSEIR DE CANDIDATURE 19: JOFFRE TECHNIQUE 19: JOFFRE TECHNIQUE 19: JOFFRE FINANCIERE ARTICLE 29: DUEED DES OFFRES ARTICLE 29: DUEED DES OFFRES ARTICLE 29: MONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 29: MONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 29: MONTANT DE LOFFRE ARTICLE 29: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 29: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 29: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 29: SEVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 29: COUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 29: COUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 29: COUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 29: L'ES CONDITION DE REIFETS. ARTICLE 29: L'ES CONDITION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 29: L'ES CONDITION DE REIFETS. ARTICLE 29: L'ES CONDITION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 29: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 29: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 29: COLOUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 29: COLOUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 29: CALOUME DAS PRIX DES CONDITION DE MACHIE ARTICLE 29: CALOUME DAS PRIX DES COLOUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 29: CALOUME DAS PRIX DES COLOUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 29: CALOUME DAS PRIX DES COLOUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 29: CALOUME DAS PRIX DES COLOUMENTS DE L'ENTRUCTUOSTITE DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 29: CALOUME DE SOURS DES COLOUMENTS DE L'ENTRUCTUOSTITE DE L'ENTREPRISE ARTICLE 29: CALOUME PRINCIPE ARTICLE 29: CALOUME PRINCIPE ARTICLE 29: CALOUME PRINCIPE ARTICLE 29: CALOUME PRINCIPE ARTICLE 29: CALOUME PRINCIPE ARTICLE 29: CALOUME DE REFERENC	ARTICLE 10: SPECIFICATIONS LEGISLES		7
ARTICLE 15: COUTS DE PREPARATION DE CONTROL ARTICLE 16: DEMANDE D'ECLARICISSEMENT ARTICLE 16: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 17: DELAI D'EXECUTION ARTICLE 17: DELAI D'EXECUTION ARTICLE 18: PRESENTATION DE L'OFFRE ARTICLE 19: PRESENTATION DE L'OFFRE 191/ DOSSIER DE CANDIDATURE 192/ OFFRE TECHNIQUE 193/ OFFRE FICHNIQUE 193/ OFFRE FICHNIQUE 194/ OFFRE FICHNIQUE 195/ OFFRE ARTICLE 29: MONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 29: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES ARTICLE 29: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES ARTICLE 29: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES ARTICLE 29: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES ARTICLE 29: EVALUATION FINANCIERES DES OFFRES ARTICLE 29: CALSSEMENT DES OFFRES ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES ARTICLE 29: OCOMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU CANCIDE 29: CLAUSE SI DECUTE RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: AUTORITON DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 36: AUTORITON DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES II. CAHIER DES PRINCIPE ARTICLE 36: AUTORITON DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES III. CAHIER DES PRINCIPE ARTICLE 36: AUTORITON DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 36: AUTORITON DES CLAUSES ET CONDITION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 36: AUTORITON DE GARANTIE ARTICLE 36: DOMICILIATION DE DE ARESATION ARTICLE 36: L'ENTROLTUDIN DE LA CAUTION DES G	ARTICLE 11: NORMES INTERNATIONALES		7
ARTICLE 14: DEMANDE D'ECLARICISSEMENT ARTICLE 16: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 16: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 19: DELAI D'EXECUTION ARTICLE 19: PRESENTATION DE L'OFFRE ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE 19: J'OSSIER DE CANDIDATURE 19: J'OFFRE TECHNIQUE 19: J'OFFRE TECHNIQUE 19: J'OFFRE TINANCIERE ARTICLE 29: DEPOTS DES OFFRES ARTICLE 29: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES ARTICLE 29: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES ARTICLE 29: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES ARTICLE 26: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 29: CALUATION TICHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CALUATION TICHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: LES CONDITION DE REJETE ARTICLE 29: LES CONDITION DE REJETE ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE ARTICLE 30: LES CONDITION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE ARTICLE 30: LES CONDITION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE ARTICLE 30: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ARTICLE 36: ANDIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ARTICLE 36: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE ARTICLE 36: CLAUSE PRINCIPE ARTICLE 36: CLAUSE PRINCIPE ARTICLE 36: CLAUSE PRINCIPE ARTICLE 36: CLAUSE PRINCIPE ARTICLE 36: CHAUSE PRINCIPE ARTICLE 36: CHAUSE PRINCIPE ARTICLE 36: CHAUSE DE REFERENCE ARTICLE 36: CHAUSE PRINCIPE ARTICLE 36: CH	ARTICLE 12: BREVETS		7
ARTICLE 15: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 16: DELAI DE GARANTIE ARTICLE 17: DELAI D'EXECUTION ARTICLE 18: PRESENTATION DE L'OFFRE MARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE 191/ DOSSIER DE CANDIDATURE 192/ OFFRE TECHNIQUE 193/ OFFRE TECHNIQUE 193/ OFFRE FINANCIERE ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES ARTICLE 21: DURFE DE VALIDITE DE L'OFFRE ARTICLE 22: MONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 23: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 25: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 29: EXPAULATION FINANCIERES DES OFFRES. ARTICLE 29: EXPAULATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: L'ESSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: DOUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 29: DOUGHETTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 29: L'ASSE L'INFRIGCTUCUSITE DE L'APPEL D'OFFRE ARTICLE 29: L'ASSEMENT DES DE L'ASSEMENT DES DE L'ASSEMENT DES DEL ADRICTED DES DEL ADRICTE	ARTICLE 13 : COUTS DE PREPARATION DE L'OTTE		8
ARTICLE 16: DELAI DE CARANTIE ARTICLE 18: PRESENTATION DE L'OFFRE ARTICLE 18: PRESENTATION DE L'OFFRE ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE 19: J'OFFRE TECHNIQUE 19: J'OFFRE TECHNIQUE 19: J'OFFRE TINANCIERE ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES ARTICLE 21: MONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 22: MONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 23: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 25: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PIS. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PIS. ARTICLE 29: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: EXALUATION FINANCIERES DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: L'ESCONDITION DE REJETE. ARTICLE 29: DOUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 29: DOUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 25: ACTURE D'OFFRES. ARTICLE 25: ACTURE D'OFFRES. ARTICLE 25: ACTURE D'OFFRES. ARTICLE 25: ACTURE D'OFFRES. ARTICLE 26: ACTURE D'OFFRES. ARTICLE 26: ACTURE D'OFFRES. ARTICLE 27: NEGOCIATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE ARTICLE 26: ACTURE D'OFFRES. ARTICLE 26: ACCEPTATION PROVISOIRE DU MARCHE ARTICLE 26: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES II. CAHIER DES PRESCRIPTION SEPECIALES. ARTICLE 26: ACCEPTATION DES CAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES II. CAHIER DES PRESCRIPTION SEPECIALES. ARTICLE 26: AUGUST DE MARCHE ARTICLE 26: ACCEPTATION DES CAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES II. CAHIER DES PRESCRIPTION SEPECIALES. ARTICLE 26: ACTUALISATION DES CAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES II. CAHIER DES PRESCRIPTION SEPECIALES. ARTICLE 26: ACTUALISATION DES CAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES II. CAHIER D'ANDER D'ANDER D'ANDER D'ANDER D'ANDER D'ANDER D'ANDER D	ARTICLE 14: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT		8
ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE 191/ DOSSIER DE CANDIDATURE 192/ OFFRE TECHNIQUE 193/ OFFRE FICHNIQUE 193/ OFFRE FICHNIQUE 194/ OFFRE FICHNIQUE 195/ OFFRE FICHNIQUE 196/ OFFRE FICHNIQUE ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES ARTICLE 21: DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE ARTICLE 22: MONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 23: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 25: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 22: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 23: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL ARTICLE 25: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE ARTICLE 36: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 37: NEGOCIATION. ARTICLE 37: NEGOCIATION. ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 40: PIECES ECONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 40: A	ARTICLE 15: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES		8
ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE 191/ DOSSIER DE CANDIDATURE 192/ OFFRE TECHNIQUE 193/ OFFRE FICHNIQUE 193/ OFFRE FICHNIQUE 194/ OFFRE FICHNIQUE 195/ OFFRE FICHNIQUE 196/ OFFRE FICHNIQUE ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES ARTICLE 21: DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE ARTICLE 22: MONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 23: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 25: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 22: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 23: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL ARTICLE 25: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE ARTICLE 36: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 37: NEGOCIATION. ARTICLE 37: NEGOCIATION. ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 40: PIECES ECONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 40: A	ARTICLE 16 : DELAI DE GARANTIE		8
ARTICLE 18: PRESENTATION DE L'OFFRE 191/ DOSSIER DE CANDIDATURE 192/ OFFRE FINANCIERE. 193/ OFFRE FINANCIERE. ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES. ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES. ARTICLE 22: MONTANT DE L'OFFRE. ARTICLE 22: MONTANT DE L'OFFRE. ARTICLE 23: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 25: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 26: EVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: EVALUATION FINANCIERES DES OFFRES. ARTICLE 29: EVALUATION FINANCIERES DES OFFRES. ARTICLE 29: L'ASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE REFIENU ARTICLE 38: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE REFIENU ARTICLE 28: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 29: ACTURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 29: ACTURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 29: ACTURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 29: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 29: MODE DE PASSATION. ARTICLE 29: MODE DE PASSATION. ARTICLE 29: MODE DE PASSATION. ARTICLE 20: MODE DE PASSATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 20: MODE DE PASSATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 20: MO	ARTICLE 17 : DELAI D'EXECUTION		8
ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE 19: 2/ OFFRE TECHNIQUE 19: 2/ OFFRE FINANCIERE ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES ARTICLE 21: DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE ARTICLE 22: MONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 23: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 25: REVISION ET ACTUALISATION DES PIX. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 28: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: CASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: CASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 35: ADORT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: L'UTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 36: L'AUTER D'ANDE L'APPEL D'OFFRE ARTICLE 36: L'AUTER D'ANDE DE L'APPEL D'OFFRE ARTICLE 36: L'AUTER D'ANDE SE CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 04: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. III. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 04: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. III. CAHIER DES PRESCRIPTIONS PECIALES. ARTICLE 04: PRECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 06: ADORT D'ATTAINE ARTICLE 06: DOMICILIATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 10: SOUS-TRATTANCE. ARTICLE 10: SOUS-TRATTANCE. ARTICLE 10: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 11: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 11: CAUTION DE BONNE EXECUTION	ARTICLE 18 : PRESENTATION DE L'OFFRE		9
191.2/ OFFRE TECHNIQUE 19.2/ OFFRE TECHNIQUE 19.3/ OFFRE FINANCIERE ARTICLE 20: DEPO'TS DES OFFRES ARTICLE 20: DEPO'TS DES OFFRES ARTICLE 21: DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE ARTICLE 22: MONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 23: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 25: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PILS ARTICLE 26: OUVERTURE DES PILS ARTICLE 29: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: EVALUATION FINANCIERES DES OFFRES. ARTICLE 29: ELASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: LES CONDITION DE REJETE. ARTICLE 30: LOUMEN'TS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 30: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU L'ENTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 36: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 36: MODALITES DE MARCHE ARTICLE 36: MODE DE PASSATION. ARTICLE 36: MODE DE PASSATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 36: MODE DE PASSATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS PECIALISS. ARTICLE 36: MODE DE PASSATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 36: MODE DE PASSATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 36: LUTTUR DE DE MARCHE. ARTICLE 36: ATTRIBUTION DE DE PASSATION DES PRIX. ARTICLE 36: LUTTUR DE DE MARCHE. ARTICLE 36: LOWING DE PASSATION DES COUDEN DES PRIX. ARTICLE 36: LUTTUR DE DE PAIEMENT.	ARTICLE 19 : CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE		9
19.3/ OFFRE TISANCIERE. ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES. ARTICLE 21: DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE. ARTICLE 22: MONTANT DE L'OFFRE. ARTICLE 22: MONTANT DE L'OFFRE. ARTICLE 23: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 26: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 26: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 26: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 26: VALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: EVALUATION FINANCIERES DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION. CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 35: ATOM AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: L'UTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 30: ACTERICA DE SECRIPTIONS SPECIALES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 30: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 30: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 30: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 30: DOMICLIATION DE SCLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS TO SPECIALES. ARTICLE 30: DOMICLIATION DE SCLAUSES PRIX. ARTICLE 30: DOMICLIATION DE SCRAUSE DE MARCHE. ARTICLE 30: DOMICLIATION DE SCRAUSE DE MARCHE. ARTICLE 30: ACUTION DE BARNATIUN DE SPIX. ARTICLE 30: CAUTION DE BONNE EXECUTION. ARTICLE 31: CAUTION DE BONNE EXECUTION	101/ DOSSIFR DE CANDIDATURE		10
19.3/ OFFRE PINANCIERE. ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES. ARTICLE 21: DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE. ARTICLE 22: MONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 22: MONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 23: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 26: FREVISION ET ACTUALISATION DES PRIX ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU. ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE ARTICLE 09: MODE DE PASSATION ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 05: TEXTE DE REFERENCE ARTICLE 06: ACTUALISATION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: ACTUALISATION ET SPÉCIFICATION DES PRIX. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: ACTUALISATION ET SPÉCIFICATION DES PRIX. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: ACTUALISATION DE ACAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 11: MODALITES DE DE PALEMENT. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: LIEU DE LIVRAISON.	10 0/ OFFRE TECHNIQUE		11
ARTICLE 20: DEPOTS DES OFFRES. ARTICLE 21: DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE. ARTICLE 22: MONTANT DE L'OFFRE. ARTICLE 23: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 24: FORNES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 00: MODE DE PASSATION. ARTICLE 00: MODE DE PASSATION ARTICLE 00: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 00: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 00: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 10: OSUS-TRAITANCE. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON.	19.2/ OFFRE FINANCIERE		11
ARTICLE 29: MONTANT DE L'OFFRE ARTICLE 29: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 25: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 28: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION. CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU. ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 35: CAUDITES DE RECOURS. ARTICLE 35: CAUDITES DE SERCOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: COSTRE LA CORRUPTION ARTICLE 35: CAUDIS PRINCIPE. ARTICLE 36: COSTRE LA CORRUPTION ARTICLE 36: COSTRE DU MARCHE. ARTICLE 36: COSTRE DU MARCHE. ARTICLE 36: COSTRE DU MARCHE. ARTICLE 36: COULAISATION ET SEVEINON DES EQUIPEMENTS ARTICLE 36: COULAISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 36: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 36: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 36: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 16: OS OUS-TRAITANCE. ARTICLE 16: AUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 16: AUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 16: LEU DE LIVRAISON. ARTICLE 16: LEU DE LIVRAISON. ARTICLE 16: LEU DE LIVRAISON.	APTICLE 40 - DEPOTS DES OFFRES		10
ARTICLE 22: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES. ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 25: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 28: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION. CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETERNU. ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION. CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETERNU. ARTICLE 34: AS DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 37: NEGOCIATION. ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 00: MODE DE PASSATION. ARTICLE 00: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 00: TOMONTANT DU MARCHE. ARTICLE 00: TOMONTANT DU MARCHE. ARTICLE 00: TOMONTANT DU MARCHE. ARTICLE 00: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 00: TOMONTANT DU MARCHE. ARTICLE 00: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 00: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 00: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON.	ARTICLE 20: DEFOTO DESCRIPTION DE L'OFFRE		12
ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION. CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU. ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION. ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION. ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE. ARTICLE 02: MODE DE PASSATION. ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE. ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE. ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 06: ACTUALISATION ET SPÉCIFICATION DES PRIX ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE. ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE. ARTICLE 10: GOUDE DE PASSATION. ARTICLE 10: COUNTAIT DU MARCHE. ARTICLE 10: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION. ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON.	ARTICLE 21: DUREE DE VILIDITE		12
ARTICLE 24: FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 28: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 39: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION. CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 30: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTION SPECIALES. ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE. ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE. ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE. ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE. ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON.	ARTICLE 22: MONTANT BE E OTTES	•••••	12
ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS. ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION. CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU. ARTICLE 32: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL. LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 36: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 37: NEGOCIATION. ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. III. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE. ARTICLE 02: MODE DE PASSATION. ARTICLE 04: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 04: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 06: DOMICILIATION BANCAIRE. ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE. ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE. ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION. ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON.	ARTICLE 23: MODIFICATION OF REPRESENTATIONS OF RES	•••••	12
ARTICLE 29: CVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 31: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 37: NEGOCIATION. ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE. ARTICLE 02: MODE DE PASSATION ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE. ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: DOMICILIATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE. ARTICLE 06: DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 06: DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 06: DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 14: RESTITUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 24 : FORMES ET ACTUAL ISATION DES PRIX		12
ARTICLE 29: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES. ARTICLE 29: CVASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE. ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE. ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE. ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION. CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU. ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 37: NEGOCIATION. ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. III. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE. ARTICLE 02: MODE DE PASSATION. ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE. ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE. ARTICLE 06: DOMICILIATION BANCAIRE. ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE. ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE. ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION. ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON.	ARTICLE 25: REVISION ET ACTUALISTICA 223		12
ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 37: NEGOCIATION ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE ARTICLE 02: MODE DE PASSATION ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES PRIX ARTICLE 06: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES PRIX ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE ARTICLE 08: DOMICILIATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 09: AVANCE FORFAITANCE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS		13
ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE ARTICLE 30: LES CONDITION DE REJETE ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 37: NEGOCIATION ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE ARTICLE 02: MODE DE PASSATION ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES PRIX ARTICLE 06: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES PRIX ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE ARTICLE 08: DOMICILIATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 09: AVANCE FORFAITANCE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES		14
ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 37: NEGOCIATION. ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE. ARTICLE 02: MODE DE PASSATION. ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 06: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE. ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE. ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON.	ARTICLE 28: EVALUATION FINANCIERES DES OTTRES		15
ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE SINFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE. ARTICLE 02: MODE DE PASSATION. ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE. ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION. ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 15: LIEU DE LUVRAISON.	ARTICLE 29 : CLASSEMENT DES OFFRES		15
ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE SINFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION ARTICLE 32: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE. ARTICLE 02: MODE DE PASSATION. ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE. ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION. ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 15: LIEU DE LUVRAISON.	ARTICLE 30 : LES CONDITION DE REJETE		16
ARTICLE 39: DOCUMENTS JUSTIFIANT LES TRYONING CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS ARTICLE 37: NEGOCIATION	ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTRE CONTENUES DANS LA	A DECLARA	TION DE
CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETEN. ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNUL LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 37: NEGOCIATION. ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE. ARTICLE 02: MODE DE PASSATION. ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE. ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE. ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE. ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE. ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION. ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 16: LIEU DE LIVRAISON.	APTICIE 39 - DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS		16
ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES. ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 37: NEGOCIATION	CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU	FRE OU D'A	NNULER
LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE. ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 37: NEGOCIATION. ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE. ARTICLE 02: MODE DE PASSATION. ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE. ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE. ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE. ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION. ARTICLE 13: CAUTION DE BONNE EXECUTION. ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE.	ARTICLE 33 : DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE RESELECT		16
ARTICLE 34: CAS DE L'INFRUCTIOSITE DU MARCHE ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS. ARTICLE 37: NEGOCIATION. ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE. ARTICLE 02: MODE DE PASSATION. ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE. ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE. ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE. ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE. ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION. ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON.	LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES		16
ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS	ARTICLE 34 : CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE		17
ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS	ARTICLE 35 : ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE	***************************************	17
ARTICLE 37: NEGOCIATION. ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE. ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES. II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES. ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE. ARTICLE 02: MODE DE PASSATION. ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE. ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE. ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS. ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX. ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE. ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE. ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE. ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT. ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION. ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE. ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON.	ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS		17
ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE ARTICLE 02: MODE DE PASSATION ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LUVRAISON	ARTICLE 37 : NEGOCIATION		17
ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE ARTICLE 02: MODE DE PASSATION ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 88. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		17
ARTICLE 40 : ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DE CITAL II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION ARTICLE 03 : TEXTE DE REFERENCE ARTICLE 04 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 05 : DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06 : ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 07 : MONTANT DU MARCHE ARTICLE 08 : DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 09 : AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10 : SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11 : MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12 : CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13 : CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14 : RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15 : LIEU DE LIVRAISON ARTICLE 15 : LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 80 . CI AUSE PRINCIPE		10
II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE ARTICLE 02: MODE DE PASSATION ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 39: CEROSD TATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHAR	{GES	
ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE ARTICLE 02: MODE DE PASSATION ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 40: ACCEL TATION DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	•••••	19
ARTICLE 02: MODE DE PASSATION ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	II. CAHIER DES FRESCRI TIONS SI ZON		21
ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE		21
ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION		21
ARTICLE 05 : DESCRIPTION ET SPECIFICATION DES EQUITEMENTO ARTICLE 06 : ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX	ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE		21
ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DESTRUA. ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE		22
ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DESTRUA. ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 05 : DESCRIPTION ET SPECIFICATION DES EQUITEMENTS		22
ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 06 : ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX		22
ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 07 : MONTANT DU MARCHE		24
ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE	ARTICLE 08 : DOMICILIATION BANCAIRE		24
ARTICLE 10 : SOUS-TRAITANCE ARTICLE 11 : MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12 : CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13 : CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14 : RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15 : LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 09 : AVANCE FORFAITAIRE	A	24
ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE			
ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTIONARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE			
ARTICLE 18: CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON TECHNIQUE			
ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON	ARTICLE 13 · CAUTION DE GARANTIE		2
ARTICLE 15 : LIEU DE LIVRAISONTECHNIQUE			
TOOLING THE HOLD IN THE HOLD I	ARTICLE 14: ILEU DE LIVRAISON		2
AKTICLE 10: DOCUMENTATION, ABOVE 2			
	AKTICLE 10: DOCUMENTATION		

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

CHAIR CHAIR CONTRACT OF THE STATE OF THE STA	É
Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025	04
Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales il 655.5.61125. ARTICLE 17 : PENALITES DE RETARD	5
RTICLE 18 : MODALITE DE LIVRAISON	95
ARTICLE 19 : RECEPTION PROVISOIRE	95
ARTICLE 20 : DELAI DE GARANTIE	25
ARTICLE 18: MODALITE DE LIVRAISON	26
ARTICLE 22 : RECEPTION DEFINITIVE	26
ARTICLE 23 : SERVICE APRES-VENTE ET DISTONDIETE BE TAGELLE ARTICLE 24 : PROPRIETES INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE	26
ARTICLE 24: PROPRIETES INTELLECTUELLE ET INDESTRUZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ	26
PROLEMENT DECLITICES	
ARTICLE 26 : REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 : RESILIATION	27
TANDER OF THE PROPERTY OF THE	
ARTICLE 28: NANTISSEMENT	200
ARTICLE 29 : CLAUSES DE FRINCH E	27
ARTICLE 30 : AVENANT ARTICLE 31 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT	27
ARTICLE 31 : DROTTS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT ARTICLE 32 : ENTREE EN VIGUEUR	27
ARTICLE 32 : ENTREE EN VIGUEURARTICLE 32 : ENTREE EN VIGUEURARTICLE 33 : IDENTIFICATION PRECISE DES PARTIES CONTRACTANTES	27
ARTICLE 33 : IDENTIFICATION PRECISE DESTARTIES CONTRACTANTESARTICLE 34: ELECTION DES DOMICILES DES PARTIES CONTRACTANTES	98
ARTICLE 34: ELECTION DES DOMICILES DES FARTIES CONTROLLES DES FARTIES D	20
VIII. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U)	. 44
IX. DETAILS QUANTITATIF ET ESTIMATIFS (D.Q.E)ERROR! BOOKMARK NOT DEFINITION MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIFERROR! BOOKMARK NOT DEFINITION DEFIN	. 69
VIII. ANNEXES A. DECLARATION DE PROBITE B. DECLARATION DE CANDIDATURE	. 38
B. DECLARATION DE CANDIDATURE	. 44
B. DECLARATION DE CANDIDAT GRE	. 49
D. LETTRE DE SOUMISSION	5
IX. AVIS D'APPEL D'OFFRES	

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025



INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES I.

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

ARTICLE 01: OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges est relatif au lancement d'un appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales conformément aux dispositions des articles du décret présidentiel n°15-247 du 46 septembre portant réglementation des marchés publics et délégation du service publics, en vue de définir les conditions d'execution et d'attribution des marchés relatifs de l'opération :

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR. Dans le

cadre de budget de fonctionnement 2025, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés :

- -Lot N°01: ACQUISITION VERRERIES I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE (chimie).
- Lot N°02 : ACQUISITION VERRERIES II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE (hall technologie).
- Lot N°03 : OUTILS DE LABORATOIRE I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE (hall technologie).
- -Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE (chimie).
- -Lot N°05 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.
- -Lot N°06: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES
- -Lot N°07 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE LA MEDECINE.
- Lot N°08 : OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA FACULTE DE LA MEDECINE.

NB : Les soumissionnaires peuvent soumissionner dans un ou plusieurs lots et peuvent être attributaire d'un lot ou plusieurs lots.

ARTICLE 02 : ELIGIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE

L'université de BECHAR invite toutes les sociétés (personnes physiques ou morales) à concourir pour la fourniture des équipements objet du présent cahier des charges (08 lots) conformément aux dispositions de l'article 55 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant règlementation des marchés publics.

Les critères d'éligibilité au titre du présent appel d'offres sont :

A - CAS DE SOUMISSION SEULE:

- Les soumissionnaires, personnes physiques ou morales, disposant de registre de commerce électronique comportant le code adéquat à l'offre objet du présent cahier de charges.
- Les soumissionnaires, disposant de références professionnelles en présentant au moins Une (01) attestation de bonne exécution délivrée par les maîtres d'ouvrages publics pour des prestations de même nature, dans le domaine des équipements datant d'au moins 2014.

Ces attestations doivent porter toutes les indications relatives aux prestations exécutées tels que montant, nature exacte et taille des commandes livrées

La condition d'éligibilité relative aux capacités financières du soumissionnaire est vérifiée sur la base du chiffre u d'affaire moyen supérieure ou égale à 5.000.000,00 DA calculé sur la base des bilans financiers moyens des trois (03) dernières années (2021 à 2023 ou 2022 à 2024) certifiés par les services des impôts ou par un CN°20 délivrées par les impôts.

B - CAS DE SOUMISSION DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISE :

- En application de l'article 81 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics, les soumissionnaires, dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises doivent s'engagés sous la forme de groupement momentané solidaire. C'est-à-dire que chacun des membres du groupement est engagé pour l'exécution de la totalité du marché.
- NB/ Toute offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilités sera déclarée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres comme irrecevable et ne pourrait en aucun cas faire l'objet d'un examen et d'une évaluation par la commission d'évaluation des offres.

ARTICLE 03: OFFRES PRESENTEES PAR UN GROUPEMENT D'ENTREPRISES:

- Les offres présentées par un groupement de deux (02) ou plusieurs entreprises doivent répondre aux conditions suivantes:
 - 1- Le groupement momentané d'entreprises est solidaire lorsque chacun des membres du groupement est engagé pour l'exécution de la totalité du marché.
 - 2- L'un des membres du groupement, majoritaire, répondant aux conditions fixées dans l'article 03-A de présent cahier des charges, sera désigné comme responsable principal appelé « Che de file », sauf exception dûment justifiée, est désigné dans la déclaration à souscrire et dans la lettre de soumission comme mandataire représentant l'ensemble des membres vis-à-vis du

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

- service contractant, et coordonne la réalisation des prestations des membres du groupement.
- 3- Le chef de file apportera la preuve que cette désignation a été préalablement autorisée en présentant un « Pouvoir de signature », signé par les signataires dûment autorisés de chacun des membres du groupement.
- 4- L'offre, et dans le cas où elle est retenue, fera l'objet d'un marché de réalisation qui sera signé par le chef de file de telle sorte qu'ils engagent légalement tous les membres du groupement.
- 5- Les paiements dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises solidaires sont effectués dans un compte commun ouvert au nom du groupement. Les cautions sont établies au nom du mandataire.
- 6- Dans le cadre de groupements mixtes, constitués d'entreprises de droit algérien et d'entreprises étrangères, les cautions peuvent, à titre exceptionnel, être libellées au nom de chaque membre, sans remettre en cause la nature du groupement.
- 7- Un exemplaire du protocole d'accord liant les membres du groupement sera joint à la soumission, et dans laquelle sera mentionné le rapport du prorata de chaque membre du groupement.
- 8- Dans le cas ou un groupement serait retenu, ce dernier devra fournir à la date de remise du marché, un acte notarié.
- 9- Un membre peut retirer le cahier de charges du service contractant, pour l'ensemble des membres du groupement.
- NB: Aucun soumissionnaire ou partenaire d'un groupement ne peut participer à l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre du même contrat, à quelque titre que ce soit. Dans le cas ou il est constaté d'un partenaire d'un groupement a participé avec un autre soumissionnaire, les offres concernées seront rejetées.

ARTICLE 04: DEFINITIONS DES TERMES

- ✓ Le service contractant : désigne l'administration en se référant à L'UTMB
- ✓ Le soumissionnaire : désigne le fournisseur qui a présenté une offre en vue d'exécuter les prestations, objet du cahier des charges.
- ✓ Le partenaire cocontractant : désigne la société qui a été retenue en vue de contracter le marché, objet de l'avis d'Appel d'offres.
- ✓ Le marché : désigne le contrat passé entre le service contractant et le partenaire cocontractant et se définit par les clauses et conditions auxquelles les deux parties adhèrent pleinement en vue de l'exécution des travaux, objet de l'Appel d'offres.
- ✓ Le produit : Ce terme désigne le matériel, équipement à fournir par la partie cocontractante.
- ✓ Spécifications techniques: ce terme désigne toutes les normes, performances, rendement et toutes indications techniques en général formant les caractéristiques techniques du produit.
- ✓ L'origine : Ce terme signifie le pays où les produits ont été fabriqués.

ARTICLE 05: MODE DE PASSATION

 Le présent cahier des charges est passé selon la procédure d'Appel d'Offre Ouvert avec Exigences de Capacités Minimales conformément à l'article 39 de la loi 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et à l'article 44 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

ARTICLE 06: EXCLUSION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS

Conformément à l'article n°75 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, sont exclus, temporairement ou définitivement, de la participation aux marchés publics, les opérateurs économiques :

- qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché public avant l'expiration du délai de validité des offres, dans les conditions prévues aux articles n°71 et n°74 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat;
- qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle;
- qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

- qui ont fait une fausse déclaration;
- qui ont été inscrits sur la liste des entreprises défaillantes, après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs marchés, par des services contractants;
- qui ont été inscrits sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics, prevue à l'article n°89 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- qui ont été inscrits au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.

ARTICLE 07: PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions des articles 61 et 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, le présent avis d'appel d'offre est rédigé en langue arabe et, au moins, dans une langue étrangère. Il est publié obligatoirement dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP)et, au moins, dans deux (02) quotidiens nationaux diffusés au niveau national.

ARTICLE 08 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le soumissionnaire, ainsi que toutes correspondances et tous documents concernant l'offre, échangés entre le service contractant et le soumissionnaire, seront rédigés en langue nationale et/ ou en langue français.

ARTICLE 09: RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Les candidats ou soumissionnaires intéressés par cet avis d'appel d'offres peuvent, directement ou par le biais de représentants dûment mandatés par leurs soins, retirer le présent cahier des charges, au Secrétariat générale (SG) -2ème étage - L'Université Tahri Mohamed Bechar, contre paiement de la somme de quatre mille (4000,00DA) Dinars Algériens, non remboursable, payable par virement au Compte C.C.P. Nº 322565 Clé 37, et au nom de Monsieur l'Agent Comptable de L'Université Tahri Mohamed Bechar.

Le retrait du cahier des charges (téléchargement) du site officiel de l'université « https://www.univ-bechar.dz reste une alternative, sous les mêmes conditions ci-dessus;

Remarque : Après le retrait du cahier des charges les soumissionnaires sont appelés à se présenter obligatoirement à l'adresse ci-dessus afin de compléter manuellement leurs procédures sur le registre des retraits (signature, cachet et présentation du récépissé de versement). Dans le cas contraire, leurs offres sont considérées comme nulles et ne seront pas traités.

ARTICLE 10: SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS

Le soumissionnaire devra joindre à son offre techniquetoute documentation (catalogues), rédigée en langue Arabe, en langue Française, et/ou en langue Anglaise, ayant subi la dernière mise à jour, permettant :

L'identification du produit proposé ; sesperformances, sescaractéristiques techniques ; son entretien et sa maintenance.

Les fournitures seront de premier choix, de qualité conforme aux normes de fabrication en vigueur et exempte de tout vice de fabrication ou de malfaçon.

ARTICLE 11: NORMES INTERNATIONALES

Les produits proposés doivent obéir aux normes en vigueur, notamment en matière de la sécurité, de compatibilité électromagnétique, d'énergie et de radiation (pour les appareils électriques), d'ergonomie, etc...

ARTICLE 12: BREVETS

Le soumissionnaire garantira au service contractant contre toute réclamation des tiers à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou de droit de création industrielle, résultant de l'emploi des produits ou de leurs composants à travers le territoire national.

ARTICLE 13 : COUTS DE PREPARATION DE L'OFFRE

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la présentation de son offre. Le service contractant ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenu de les rembourser de quelque façon que se déroule l'appel d'offres et quel qu'en serait le résultat.

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

ARTICLE 14: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

Tout soumissionnaire, ayant retiré le présent cahier des charges, désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'appel d'offres, peut en faire la demande au service contractant, qu'il doit déposer par écrit à l'adresse suivante : Secrétariat générale (SG) -2ème étage - L'Université Tahri Mohamed Bechar Ou l'envoyer par fax au 049 23/89/99; dans un délai de Quinze (15) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre.

Le service contractant notifie la réponse au soumissionnaire dans un délai de cinq (05) jours après la réception de la demande d'éclaircissement.

Tout éventuel éclaircissement à apporter au dossier du présent appel d'offres devra concerner l'ensemble des soumissionnaires ayant retiré le présent cahier des charges et de manière équitable et ce, par tout moyen adéquat (courrier par lettre portée, télécopie, messagerie électronique, etc....)

ARTICLE 15: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES

Toute modification aux clauses du présent cahier des charges devra se faire conformément aux dispositions de l'article 52 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant règlementation des marchés publics.

ARTICLE 16: DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie minimum des équipements faisant l'objet du présent cahier des charges est fixé à douze(12) mois.

ARTICLE 17: DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution proposé doit comprendre la livraison, installation, mise en service des équipementsal'université TAHRI Mohamed Béchar.Ce délai fera l'objet de notation, selon le barème, dans la partie évaluation.

Conformément aux dispositions de l'article n°67 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « Dossier de candidature », « Offre technique » ou « Offre financière », selon le cas, conformément aux modèles ci-dessous

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2625

DOSSIER DE CANDIDATURE

Objet : ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE LUNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.

Lot N

OFFRE TECHNIQUE

Objet :ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED RECHAR

AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.

Lot N.....

OFFRE FINANCIERE

Objet : OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.

Lot N.....

Ces trois (03) enveloppes sont insérées dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES

Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N° 05/U.T.M. B/2025

Objet : ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.

Remarque:

- Les offres devront être déposées directement, à la date de dépôt des offresfixée ci-dessous à l'adresse sus citée.
- ✓ Aucune offre ne sera acceptée si elle parvient après la date et l'heure fixées pour le dépôt des offres.
- ✓ Toute offre présentée dans des enveloppes non conformes aux modèles ci-dessus, sera rejetée.

ARTICLE 19: CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE

19.1/ DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les documents suivants :

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

- 1) Une déclaration de candidature, remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, Dans des cas exceptionnels, par une autre personne autorisée par le biais d'une procuration délivrée par un notaire accrédité. selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges (une seule déclaration);
- 2) Une déclaration de probité, remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, Dans des cas exceptionnels, par une autre personne autorisée par le biais d'une procuration délivrée par un notaire accrédité. selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges (une seule déclaration);
- 3) Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engagerla société.
- 4) Le Registre de commerce électronique comportant le code de l'activité conforme à l'objet du présent cahier des charges
- 5) Une copie du statut(s) du soumissionnaire, dans le cas où celui-ci est une société commerciale;
- 6) Une copie de la carte d'identification fiscale (NIF),
- 7) L'extrait du casier Judiciaire, pas moins de trois (03) mois, de la personne engageant l'entreprise
- 8) Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux auprès de CNRC délivrée par le Centre National du Registre du Commerce de l'année en cour.
- 9) Attestation bancaire pour le « RIB »
- 10) Attestation de solvabilité délivrée par la banque concernée après la publication de l'avis d'appel d'offres
- 11) Mise à jour CASNOS (/CNAS) en cours de validité.
- 12) Extrait de rôles apuré et actualiséou un échéancier de paiement avec la mention « ne figure pas sur le fichier national des fraudeurs ».

Tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires :

- 13)Les copies des bilans comptables des trois dernières années (2021, 2022 et 2023), (2022, 2023 et 2024), certifiés par un commissaire aux comptes ou par un comptable agrée, visés par les services des impôts compétents, accompagnés des copies des comptes des résultats de la même période ;
- 14) Les soumissionnaires, disposant de références professionnelles en présentant au moins une (01) attestation de bonne exécution délivrée par les maîtres d'ouvrages publics pour des prestations de même nature avec l'objet du présent cahier des charges, dans le domaine des équipements datant d'au moins 2014.
- 15) Une copie de la carte d'identification statistique (NIS).
- 16) Attestation C20 des impôts
- 17) La liste des moyens humains (Personnel technique au moyen technicien -) justifiés par la mise à jour délivrée par la CNAS et en cours de validité,
- 18) cas de soumission dans le cadre d'un groupement :
 - En application de l'article 81 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics, les soumissionnaires, dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises doivent s'engagés sous la forme de groupement momentané solidaire. C'est-à-dire que chacun des membres du groupement est engagé pour l'exécution de la totalité du marché.

NB:

- 1- Le service contractant se réserve le droit de s'informer sur les capacités techniques, professionnelles et financières des soumissionnaires par tout moyen légal conformément aux dispositions de l'article 56 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- 2- Le service contractant se réserve le droit de vérifier, par tout moyen, l'authenticité des documents et informations fournis par le soumissionnaire. Toute inexactitude dans ces documents et informations entraîne automatiquement le rejet de l'offre correspondante.

Conformément aux dispositions de l'article n°69 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement à l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

19.2/ OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique doit être établie conformément aux caractéristiques techniques arrêtées au cahier des chargesetdoitcomporter les documents suivants :

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

- 1) Le présent cahier des charges comprenant :
 - a) Le présent cahier des charges, le cahier des prescriptions spéciales (C.P.S.), les prescriptions techniques, dûment renseigné, paraphé et signé et portant obligatoirement la mention manuscrite « Lu et accepté » avec signature et cachet du soumissionnaire ainsi que la date.
 - b) Une déclaration à souscrire, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
 - c) Un mémoire technique justificatif daté, signé et cacheté.
- 2) Tout document permettant d'évaluer l'offre technique, à savoir :
 - a) Fiche d'engagement (page 59), résumant les données de l'offre technique : qualité des équipements proposés, durée de garantie, moyens humains du soumissionnaire.
 - b) Fiche d'engagement (page 60) concernant le délai de livraison, à renseigner.

19.3/ OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit comporter les documents suivants :

- 1) La lettre de soumission, renseignée, datée et signée, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges;
- 2) Le bordereau des prix unitaires (BPU), en hors taxes, renseignée, daté et signé
- 3) Le détail quantitatif et estimatif (DQE), enhors taxes et en toutes taxes comprises renseignée, daté et signé

N.B:

L'offre ne doit comporter aucune modification, mention entre les lignes, surcharge ou suppression.

ARTICLE 20 : DEPOTS DES OFFRES

Durée de préparation des offres :

La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse ou le portail des marchés publics, et cela conformément à l'article n° 66 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, proroger la durée de préparation des offres, dans ce cas, il en informe les soumissionnaires par tout moyen.

Date et heure limite de dépôt des offres :

Conformément aux dispositions de l'article n°66 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres de 08h00 à 10h30. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou avec des jours de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée au jour ouvrable suivant.

Lieu de dépôt des offres :

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

SECRETARIAT GENERALE, 2ème étage - Université TAHRI Mohamed Béchar

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

ARTICLE 21 : DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

Conformément à l'article n°99 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de Trois (03) mois. Pendant la durée de validité des offres les soumissionnaires restent engagés par leurs offres.

Le délai de validité des offres de l'attributaire provisoire du marché ou contrat est prorogé systématiquement d'un mois supplémentaire conformément aux dispositions de l'article 99 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 22 : MONTANT DE L'OFFRE

Le soumissionnaire indiquera le montant sur le bordereau des prix unitaires en hors taxes, en chiffres et en lettres.

A la fin du devis quantitatif et estimatif, il fera ressortir :

- Le montant total en hors taxes (HT).
- Le montant de la TVA (TVA à 19%).
- Le montant total en toutes taxes comprises (TTC) en chiffres et en lettres.

ARTICLE 23: MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

Aucune modification ni retrait des offres déposées ne seront acceptés après le dépôt et l'enregistrement des offres sur le registre ad hoc, ouvert à cet effet par le service contractant.

ARTICLE 24 : FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES

L'offre doit être écrite de façon lisible et porte la signature de la personne autorisée à engager le soumissionnaire au titre du marché.

L'offre ne devra comporter aucune modification, surcharge ou suppression.

Toute rature ou surcharge flagrante entrainerait le rejet de l'offre.

ARTICLE 25: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX

Les prix proposés par le soumissionnaire sont fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du marché.

ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS

Conformément aux dispositions de l'article 71, 72, 73 et 160 du décret présidentiel n°15-247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, l'ouverture des plis, des dossiers de candidatures, des offres techniques et financières, s'effectuera en une seule (01) phase par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offresdu service contractant en séance publique, au siège de Secrétariat Générale, 2ème étage de l'Administration centrale, L'Université Tahri Mohamed Bechar et en présence des soumissionnaires intéressés ou de leurs représentants dûment mandatés par leurs soins.

Compte-tenu de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre et de la durée de préparation des offres, la date et l'horaire d'ouverture des plis sont fixés à :

Le, à11h00.

La commission a pour mission de

- 1) Constater la régularité de l'enregistrement des offres ;
- 2) Dresser la liste des candidats ou soumissionnaires dans l'ordre d'arrivée des plis de leurs dossiers de candidature de leurs offres, avec l'indication du contenu, des montants des propositions ;
- 3) Dresser la liste des pièces constitutives de chaque offre ;
- 4) Parapher les documents des plis ouverts, qui ne sont pas concernés par la demande de complément ;
- 5) Dresser, séance tenante, le procès-verbal signé par tous les membres présents de la commission, qui doit contenir les réserves éventuelles formulées par les membres de la commission ;
- 6) Inviter, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception du mémoire technique justificatif. En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres ;

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

La commission permanente d'ouverture des plis et d'évaluation des offres propose au service contractant le cas échéant, dans un procès-verbal de déclarer d'infructuosité de la procédure, dans les conditions fixées à l'article 40 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;La procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, lorsqu'aucune offre n'est réceptionnée ou lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet du marche et au contenu du cahier des charges, ou lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.

ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES

la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant dans les conditions prévues par les dispositions de l'article n°72 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ETAPE (1): Vérification de l'éligibilité et conformité des offres

ETAPE (2): Système d'évaluation et de notation sur soixante-dix (70) points

La notation technique des offres. Elle sera calculée conformément au tableau ci-dessous :

Evaluation technique	
Point évalué	Note maximale accordée
Qualité du soumissionnaire	30 pts
Délai de livraison	20 pts
Délai de garantie en plus d'une année obligatoire	20 pts
Total	70 pts
Note minimale de pré qualification à l'évaluation financière	35 pts

La note des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement est ≥ 35 points

1) Qualité du soumissionnaire : Trente (30) points

1- Si le soumissionnaire est un fabricant ou importateur il lui est attribué	30 points	30pts
2 - Si le soumissionnaire est un grossiste il lui est attribué	:20 points.	Сорто

2) Délai de livraison: Quinze (20) points

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/202

Délai de livraison: (max 15 pts)

N.B.: Toute offre proposant un délai d'exécution inférieur à 15 jours sera rejetée.

L'offre proposant le délai d'exécution le plus court se verra attribuer une note de Vingt (20) points.

points.
-Les autres offres seront notées par application de la formule suivante :

 $Note = \frac{D\'{e}lai~le~plus~court~propos\'{e}}{D\'{e}lai~propos\'{e}~dans~l'offre~consid\'{e}r\'{e}}~x~20$

20pts

3) Délai de garantie : Quinze (20) points

_		
Délai de garant	<u>tie</u> : (max 15 pts)	
Délai de la ga	arantie (max = 15 pts)	
>	Entre 12 et 18 mois 08pts	20pts
>	Plus de 18 mois	

ARTICLE 28: EVALUATION FINANCIERES DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article n°72 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres procède à l'évaluation financière des offres relatives aux soumissionnaires pré-qualifiés techniquement lors de la phase de l'évaluation technique, selon le processus suivant :

- 1 Correction des erreurs
- 2 Notation financière

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

Appei d'offres National Ouvert avec Dagente de (200 - 124)			
	Evaluation financière (30 points)		
①Correction des erreurs	Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier de l'appel d'offres et préqualifiées techniquement, seront vérifiées, bordereau des prix unitaires et du détail estimatif et quantitatif, par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres de la manière suivante :		
	Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres au niveau du bordereau des prix unitaires, <u>le montant en lettre fera foi.</u>		
	Lorsque le bordereau des prix unitaires n'est pas renseigné en lettre et en chiffres, <u>le soumissionnaire sera écarté</u> .		
	Lorsqu'il existe des surcharges et des ratures sur le prix unitaire en chiffres ou en lettre, <u>le soumissionnaire sera écarté.</u>		
	Lorsqu'il existe une différence entre les prix unitaires du détail quantitatif et estimatif et le bordereau des prix unitaires, <u>le soumissionnaire sera écarté.</u>		
	N/B:À l'exception des corrections citées ci-dessus, toute modification des prix est catégoriquement rejetée.		
②Notation financière Trente (30) points	✓ Note relative à l'offre financière la moins disante : 30 points		
Troms (by) panis	✓ Autres Offres : (Montant de l'offre la moins disante Montant de l'offre considérée x 30) points		
	de desir algérien dont le can		

NOTA: Pour le PRODUIT D'ORIGINE ALGERIENNE et/ou les entreprises de droit algérien, dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents, Une marge de préférence, d'un taux de 25% est accordée et ce conformément à l'article 83 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics. Cette majoration se traduira par une plus-value de 25% ajoutée à la note financière calculée.

ARTICLE 29: CLASSEMENT DES OFFRES

Après toutes les vérifications ci-dessus, les offres seront évaluées et classées. Le classement des offres est basé sur la somme arithmétique de la note technique et de la note financière.

La commission permanente d'ouverture des plis et d'évaluation des offres proposera au service contractant de retenir comme attributaire provisoire du marché(s), le soumissionnaire dont :

- L'offre qui totalise la meilleure (la plus élevée) note globale technico-financière (note technique + note financière).
- En cas d'égalité sur la note globale, l'offre qui sera retenue est celle ayant obtenu la note technique la plus élevée.

ARTICLE 30 : LES CONDITION DE REJETE

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant entamera son travail par l'examen de l'éligibilité et de la conformité des offres par rapport aux dispositions du présent cahier des charges.

Toute offre non conforme à celui-ci, sera rejetée, pour l'un des motifs suivants :

- ✓ Présentation des offres non conforme à celle décrite dans l'article 18 : « PRESENTATION DE L'OFFRE » du présent cahier des charges.
- ✓ Registre de commerce non conforme à l'activité objet de l'offre
- ✓ Tout soumissionnaire ne proposant pas, au moins, une (01) attestation de bonne exécution datant au moins de 2014 dans les domaines en relation avec du présent cahier des charges, et délivrés par les maîtres d'ouvrages publics.
- ✓ Tout soumissionnaire n'ayant pas fournis les descriptifs des équipements objet de la soumission et proposant ur matériel non conforme aux prescriptions techniques.

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

- Tout soumissionnaire proposant une garantie inférieure à une (01) année.
- ✓ Tout soumissionnaire proposant une maintenance et un service après-vente (MSAV) inférieure alla durée de garantie.
- ✓ Toute offre proposant un délai d'exécution inférieur à 15 jours sera rejetée.

ARTICLE 31: VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE

Conformément l'article 54 du décret présidentiel n°15-247du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, le service contractant peut procéder, s'il le juge nécessaire, à la vérification des capacités techniques, financières, professionnelles et aux références du candidat auprès d'autres services contractants. Il peut demander des informations, par tout moyen légal, auprès d'autres services contractants et organismes chargés d'une mission de service public et des banques et ce conformément à l'article 56 du décret présidentiel n°15-247du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

ARTICLE 32 : DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LADECLARATION DE CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Conformément aux dispositions de l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, seul l'attributaire du marché est tenu de fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, les documents justifiant les informations contenues dans sa déclaration de candidature, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché

Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis, ou s'il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes à celles figurant dans la déclaration de candidature, l'offre concernée est écartée et le service reprend la procédure d'évaluation des offres.

Si après signature du marché, le service contractant découvre que des informations fournies par le titulaire du marché public sont erronées, il prononce la résiliation du marché au tord exclusif du partenaire cocontractant.

ARTICLE 33: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OUD'ANNULER LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

- La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres peut proposer, au service contractant, le rejet de l'offre retenue conformément à <u>l'article 72</u> du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public dans les cas suivants :
- Si elle établit que l'attribution du projet entraînerait une domination du marché par le partenaire retenu ou fausserait, de toute autre manière, la concurrence dans le secteur concerné,
- Si l'offre financière de l'opérateur économique, retenu provisoirement, paraît anormalement basse ou excessive, le service contractant peut la rejeter, par décision motivée, après avoir demandé, par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifier les justifications fournies.
- Le service contractant peut pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation d'un marché public, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché, les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas ou leurs offres n'ont pas été retenues ou si la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché public a été annulée et ce, conformément à <u>l'article 73</u> du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 34 : CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE

Conformément l'article 40 du décret présidentiel n°15-247du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, l'appel d'offre est la procédure visant à obtenir les offres de plusieurs soumissionnaires entrant en concurrence et à attribuer le marché, sans négociation, au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix objectifs, établis préalablement au lancement de la procédure.

La procédure d'appel d'offre est déclarée infructueuse, dans les cas suivants :

- Aucune offre n'est réceptionnée,
- Si, après évaluation des offres reçues, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet du marché et au contenu du cahier des charges,
- Aucun financement des besoins ne peut être assuré.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

ARTICLE 35: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Un avis d'attribution provisoire du marché sera inséré dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) et dans les organes de presse dans lesquels l'avis d'appel d'offres a été publié, si cela est possible Cet avis comportera :

- L'identification du soumissionnaire retenu;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) du service contractant ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) du soumissionnaire retenu ;
- Le montant de l'offre retenue;
- Le délai de livraison global du marché;
- La note du soumissionnaire retenu ;

Pour les autres soumissionnaires, le service contractant, invitera dans le même avis ceux d'entre eux qui sont intéressés de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché dans le BOMOP ou dans la presse, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

ARTICLE 36: MODALITES DE RECOURS:

- En application des dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le soumissionnaire qui conteste, l'attribution provisoire d'un marché ou son annulation, la déclaration d'infructuosité ou l'annulation de la procédure, dans le cadre de l'appel d'offres peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente, qui sera portée sur l'avis d'attribution provisoire du marché et ce dans les (10) dix jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) ou dans la presse. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant. La commission des marchés compétente donne un avis dans un délai de quinze (15) jours, à compter de l'expiration du délai de dix (10) jours fixé ci-dessus. Cet avis est notifié au service contractant et au requérant.
- Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la commune de Taghit au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Tout recours doit être accompagné d'une copie de l'avis d'attribution provisoire de la convention de travaux considérée et sera transmise auprès du secrétariat du comité des marchés publics de la wilaya de Béchar.

ARTICLE 37: NEGOCIATION

- Conformément à l'article 80 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, aucune négociation n'est autorisée avec les soumissionnaires dans la procédure d'appel d'offres. La négociation est autorisée uniquement dans les cas prévus par les dispositions du présent décret.
- Toutefois, pour permettre de comparer les offres, le service contractant peut demander par écrit aux soumissionnaires, de clarifier et de préciser la teneur de leurs offres. La réponse du soumissionnaire ne peut, en aucune manière, modifier son offre ou affecter la concurrence.

ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Conformément à l'article n°89 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le partenaire cocontractant est tenu de souscrire la déclaration de probité, dont le modèle est prévu à l'article n°67 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 39: CLAUSE PRINCIPE

Toute clause insérée dans le présent cahier des charges et qui serait contraire à la législation et à la réglementation en vigueur, sera considérée comme nulle et de nul effet.

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

ARTICLE 40: ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges devra être inclus dans l'offre technique du soumissionnaire conformément à l'article 17 ci-dessus, revêtu en sa dernière page, de son cachet et de sa signature, ainsi que la mention manuscrite a lu et accepté », avec toutes les pages paraphées par ses soins.

	Fait à, le	
	Signature du candidat ou soumissionnai	re
(Nom, qualité du signataire	e et cachet du candidat ou soumissionnair	·e)

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

Identification des parties contractantes

Marché passé conformément aux dispositions du Décret Présidentiel n° 15-247du 16septembre 2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations du service public,

Entre, d'une part :

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique représenté par :

Monsieur : **ProfesseurBEZZAZI BOUDJEMAA**, Recteur de l'université Tahri Mohamed Bechar,

ayant tous pouvoirs à l'effet de signer le présent marché, désigné, ci-après, par l'expression« Le service contractant »,

Et, d'autre part :

Le fournisseur
Dont le siège est sis à
représen: É par Monsieur :
ayant tous les pouvoirs à l'effet de signer le présent marché, désigné ci-après par l'expression « LE COCONTRACTANT »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

ARTICLE 01: OBJET DU MARCHE

Le présent projet de marché porte sur l'acquisition de :

OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE I

RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR. Dans le cadre de budget de fonctionnement 2025, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés :

- -Lot N°01 : ACQUISITION VERRERIES I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE (chimie).
- Lot N°02 : ACQUISITION VERRERIES II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE (hall technologie).
- Lot N°03 : OUTILS DE LABORATOIRE I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE(hall technologie).
- -Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE(chimie).
- -Lot N°05: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.
- -Lot N°06 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES
- -Lot N°07 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE LA MEDECINE.
- Lot N°08: OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA FACULTE DE LA MEDECINE.

NB : Les soumissionnaires peuvent soumissionner dans un ou plusieurs lots et peuvent être attributaire d'un lot ou plusieurs lots.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION

Le présent marché est conclu après appel d'Appel d'Offres National Ouvert avec Exigences de Capacités Minimales conformément à l'article 39 de la loi 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et à l'article 44 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

ARTICLE 03: TEXTE DE REFERENCE

- Les textes applicables à ce marché sont :
 - Le décret exécutif n° 21-219 du 08/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics des travaux (C.C.A.G.).
 - La loi N°90/11 du 21/04/1990 modifiée et complétée relative aux relations de travail.
 - L'ordonnance n° 07-95 du 25/01/1995, modifié et complété, relative aux assurances.
- L'ordonnance n° 03-03 du 19/07/2003 modifiée et complétée, relative à la concurrence.
- L'ordonnance n° 01-06 du 20/02/2006, modifié et complété relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.
- La loi 04/02 du 23/06/2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales modifiée et compléter par la loi 10/06 du 15/08/2010.
- L'ordonnance n° 75/59 du 26/09/1975, modifiée et complétée, portant code de commerce.
- L'ordonnance n° 09-08 du 25/02/2008 portant code de procédure civile et administrative.
- L'ordonnance N° 75/58 du 26/09/1975, modifiée et complétée, portant code civil.
- L'ordonnance N °03/03 du 19/07/2003 relative à la concurrence modifiée et complétée par la loi 10/05 du 15/08/2010.
- Le décret Présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public.
- La loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics
- Le décret exécutif n°14-139 du 20/04/2014, portant obligation pour les entreprises, groupes d'entreprises et groupement d'entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics de certains secteurs 'activité d'être titulaire du certificat de qualification et de classification professionnelles
- Ledécret exécutif n° 05-468 du 10 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative.
- Le décret exécutif n°11-118 du 16/03/2011, portant approbation du règlement intérieur type de la commission des marchés
- Le décret exécutif n°05-12 du 27 Dhou El Kaada 1425 correspondant 8 janvier 2005 relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux secteurs du bâtiment, des travaux publics et de
- L'arrêté du 19 décembre 2015, fixant le modèle type de la déclaration de probité, de la déclaration de candidature, de la déclaration à souscrire, de la lettre de soumission et la déclaration du sous-traitant,
- L'arrêté du 22 Rajab 1429 correspondant au 26 juillet 2008 relatif au plan d'hygiène et de sécurité dans les activités du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

- A Toutes dispositions légales et réglementaires, avis, instructions ministérielles applicables aux marchés publics.

ARTICLE 04: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces et les documents contractuels constituants le présent marché sont les suivants :

- 1) Le présent marché et ses annexes
- 2) Le bordereau des prix unitaires (B.P.U)
- 3) Le détail quantitatif et estimatif (D.Q.E)
- 4) La lettre de soumission
- 5) La déclaration de candidature
- 6) La déclaration à souscrire
- 7) La déclaration de probité

ARTICLE 05: DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS

Le fournisseur devra préciser les performances et les caractéristiques des équipements proposés, dans l'offre technique jointe à la soumission. Les fournitures seront de premier choix, de qualité conforme aux normes de fabrication en vigueur et exempte de tout vice de fabrication ou de malfaçon.

ARTICLE 06: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX

Les prix du présent projet de marché, établis en toutes taxes comprises, sont fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée d'exécution du marché conformément à l'article 101 du décret présidentiel 15-247 du 16 Septembre 2015.

ARTICLE 07: MONTANT DU MARCHE

e montant global du marché est fixé comme suit :
Montant HT lot N°01:
✓ En chiffres :
En Lettres:
Montant TVA lot N°01:
✓ En chiffres:
✓ En Lettres :
Montant TTC lot N°01:
En chiffres:
✓ En Lettres :
Montant HT lot N°02:
En chiffres:
En Lettres:
Montant TVA lot N°02:
En chiffres:
✓ En Lettres :
Montant TTC lot N°02:
✓ En chiffres :
✓ En Lettres :
Montant HT lot N°03:
✓ En chiffres :
En Lettres:
Montant TVA lot N°03:
En chiffres:
✓ En Lettres :
Montant TTC lot N°03:
En chiffres:
✓ En Lettres :
Montant HT lot N°04 ·

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHARAppel d'offres National Ouvert even Fri

	Appel d onles National Ouvert avec Exigence de capacite Militaires il 05/5.G/OTMB/2022
\checkmark	En chiffres:
1	En Lettres:
Mo	ntant TVA lot N°04:
1	ntant TVA lot N°04: En chiffres:
\checkmark	En Lettres :
	ntant TTC lot N°04:
\checkmark	En chiffres:
\checkmark	En Lettres:
Mo	ntant HT lot N°05:
\checkmark	En chiffres:
1	En Lettres:
	ntant TVA lot N°05:
✓	En chiffres:
\checkmark	En Lettres :
STATE OF THE PERSON NAMED IN	ntant TTC lot N°05:
✓	En chiffres:
\checkmark	En Lettres:
	ntant HT lot N°06:
\checkmark	En chiffres:
~	En Lettres:
- 13	ntant TVA lot N°06:
√	En chiffres:
✓	En Lettres :
	entant TTC lot N°06:
V	En chiffres:
✓	En Lettres :
	entant HT lot N°07:
\checkmark	En chiffres:
'	En Lettres:
	entant TVA lot N°07:
V	En chiffres:
√	En Lettres:
Mo	entant TTC lot N°07:
•	En chiffres:
V	En Lettres:
Mo	Entitle N°08:
V	En chiffres:
· .	En Lettres:
VIO	ontant TVA lot N°08:
	En chiffres:
V	En Lettres:
1/10	ontant TTC lot N°08: En chiffres:
./	
√ N/I-	En Lettres:
1/10	entant HT du Marché :
٧	En chiffres:
√ 1\1.	En Lettres :ontant TVA du Marché :
<u> V10</u>	En chiffres:
∨	En Lettres:
11/6-1	entant TTC du Marché :
<u>W10</u>	En chiffres:
1.00	En Lettres:
	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

ARTICLE 08: DOMICILIATION BANCAIRE

Le service contractant se libérera des sommes dues en faisant donner crédit au compte courant

- Relevé d'identité Bancaire (R.I.B) n°:

- Adresse:

ARTICLE 09: AVANCE FORFAITAIRE

Aucune avance forfaitaire n'est prévue dans le présent marché.

ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE

Aucune forme de sous-traitance n'est acceptée pour tout ou partie des équipements faisant l'objet du présent marché.

ARTICLE 11: MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué en situation unique, après livraison complète, attestée par un Bon de livraison et un Procèsverbal, installation et mise en service du matériel correspondant, et présentation d'une situation unique de paiement. Conformément aux dispositions des articles n°119 et n°120 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le service contractant s'acquittera du règlement des sommes dues, au titre du présent marché par mandat administratif après la livraison, l'installation et la mise en service des équipements, sur présentation de la situation établie en six (06) exemplaires par le cocontractant, dans un délai de Trente (30) jours à compter de la date de la réception des situations.

ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION

En application des articles 130, 131 et 133 du décret présidentiel n n°15-247du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés public, le cocontractant est tenu de fournir une caution de bonne exécution du marché de 5% du montant des fournitures. En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 13: CAUTION DE GARANTIE

La caution de bonne exécution, citée à l'article précédent, est transformée, à la réception provisoire, en caution de garantie et cela en application des dispositions de l'article 133 du décret présidentiel n°15-247du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

ARTICLE 14: RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE

La caution de garantie est totalement restituée dans un délai d'un mois à compter de la date de réception définitive des équipements conformément à l'article 134 du décret présidentiel n°15-247du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

ARTICLE 15: LIEU DE LIVRAISON

La livraison, le transport et la manutention (chargement et déchargement) des équipements sont assurés par le fournisseur jusqu'au lieu de livraison —UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-, par ses propres moyens. Il ne peut, en aucun cas, demander l'utilisation des moyens humains ou matériels du service contractant. Le fournisseur notifiera le service contractant de la date et l'heure de la livraison.

ARTICLE 16: DOCUMENTATION TECHNIQUE

Le cocontractant remet, en plusieurs exemplaires, et au plus tard à la réception provisoire, toute documentation technique nécessaire à la description, l'emploi, l'entretien et la réparation des équipements ainsi que les catalogues des pièces de rechange composant ces équipements, et ce pour chaque type d'équipement.

ARTICLE 17: PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans l'exécution du présent marché sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire, le cocontractant est passible d'une pénalité de retard journalière calculée selon la formule suivante :

$$P = \frac{V}{7xD} \times NJ$$

Où:

P = Montant, exprimé en dinars algériens, des pénalités de retard.

V = Montant en HT du marché contracté, exprimé en dinars algériens.

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

NJ = Nombre de jours de retard écoulés au-delà des délais fixés.

D = Délais contractuels en jours.

- Conformément à l'article 121 du cahier des clauses administratives générales (CCAG), approuvé par décret exécutif N° 21/219 du 20/05/2021, le montant cumulé des pénalités financières ne pourra être supérieur/à dix pour cent (10%) du montant du contrat augmenté, le cas échéant, du montant des avenants. Par ailleurs, par application des dispositions de l'article 83 de la loi 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et de l'article 147 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public, le cocontractant est exonéré de l'application des pénalités de retard pour la période considérée dans le cas où ce dernier apporterait la preuve que les retards constatés ne relèvent pas de sa responsabilité.
- Faute par le cocontractant de justifier les dépassements du plan de réalisation en temps opportun, c'est à dire au plus tard au moment de la présentation de chaque situation de travaux réalisés hors délais contractant, la retenue de ces pénalités se fera de plein droit par le service contractant.

ARTICLE 18: MODALITE DE LIVRAISON

Le service contractant prendra toutes les dispositions pour préparer l'espace (l'endroit) destiné à recevoir les équipements.

Le cocontractant est tenu de prendre toutes les dispositions pour que les matériels reçoivent une protection suffisante de sorte qu'ils puissent supporter les risques inhérents aux opérations de manutention, de stockage et de transport et soient livrés dans les meilleures conditions.

Le cocontractant prendra en charge le transport des équipements jusqu'aux locaux du service contractant.

Le cocontractant est le seul responsable des accidents survenus à ses agents lors de l'exécution du présent marché et s'engage à garantir l'administration contre tout recours qui pourrait être exercé contre lui à cet effet.

Les fournitures livrées, en exécution du présent marché, doivent être conformes aux spécifications techniques énoncées dans le bordereau des prix unitaires du présent marché.

Un procès-verbal d'installation et de mise en service sera dressé et signé par les représentants des services contractant et cocontractant.

ARTICLE 19: RECEPTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article n°148 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la réception provisoire des équipements sera prononcée après la mise en service de l'ensemble des équipements conformes aux prescriptions techniques.

Cette réception sera sanctionnée après avoir levé toutes éventuelles réserves par la signature d'un procès-verbal de réception provisoire conjointement signé par les deux parties contractantes.

S'il y a réserve, parallèlement à la signature du procès-verbal de réception provisoire, il sera dressé une liste, signée également par les deux parties, et reprenant l'ensemble des réserves constatées. Dans ce cas, le cocontractant est tenu de remplacer et/ou réparer, à ses frais, les fournitures défectueuses dans un délai inférieur à Quinze (15) jours.

Le soumissionnaire doit assurer une formation au profit du personnel du service contractant, tel précisé dans le CPTC.

ARTICLE 20 : DELAI DE GARANTIE DU MARCHE

Le cocontractant garantit que les équipements livrés sont neufs et exempts de tous vices de conception, de fabrication ou de montage. La garantie est pour une période de :......Mois etce, à compter de la date de signature de la réception provisoire.

Jusqu'à l'expiration du délai de garantie, le cocontractant reste tenu d'exécuter toute réparation, mise au point ou réglage reconnu nécessaire pour satisfaire aux conditions du présent marché. Il devra également remplacer toute partie reconnue défectueuse.

Toutes les interventions et réparations incombant au cocontractant pendant le délai de garantie doivent être exécutés dans un délai raisonnable et n'excédant, en aucun cas, un (01) mois.

ARTICLE 21 : INTERETS MORATOIRES

Conformément aux dispositions de l'article n°122 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le défaut de mandatement dans les trente (30) jours qui suivent la réception des factures fait courir de plein droit et sans autre formalité, au bénéfice du cocontractant des intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt bancaire des crédits à court terme, à partir du jour suivant l'expiration dudit délai.

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

ARTICLE 22: RECEPTION DEFINITIVE

Conformément aux dispositions de l'article n°148 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, à l'issue de l'expiration du délai de garantie des équipements, et après que le cocontractant aura remédié aux vices et défauts éventuellement constatés avant cette expiration, un procès-verbal de réception définitive est établi pour les matériels. Le procès-verbal sera signé conjointement par les deux parties dans un délai maximum d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie.

ARTICLE 23: SERVICE APRES-VENTE ET DISPONIBILITE DES PIECES DE RECHANGE

Le cocontractant s'engage, après la période de garantie, à mettre à la disposition du service contractant, le personnel technique, à chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

Le cocontractant s'engage à assurer l'approvisionnement en pièces de rechange et accessoires pendant une durée* de :, au-delà de la période de garantie,

(*: indiquer l'unité: mois, année)

Les fournitures à livrer devront être d'origine, c'est-à-dire fabriquées soit par le constructeur des équipements proposés, soit par un fabricant spécialisé, agréé par le constructeur.

ARTICLE 24: PROPRIETES INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Le cocontractant garantira le service contractant contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou de droits de création industrielle, résultant de l'emploi des fournitures ou d'un de leurs éléments dans le pays du service contractant.

Le cocontractant assurera la défense du service contractant contre toute action judiciaire alléguant que les équipements, objet du marché, constituent une contrefaçon, et paiera les dommages et intérêts.

Le service contractant s'engage à respecter les termes de tout avis transmis par le cocontractant concernant le droit de propriété intellectuelle.

Le service contractant reconnaît qu'il n'a aucun droit sur les marques de commerce ou noms commerciaux, ou droits de propriété industrielle du cocontractant.

ARTICLE 25 : CAS DE FORCE MAJEURE

Au cas où le cocontractant se trouve dans l'impossibilité d'exécuter l'une des obligations aux termes du présent contrat par suite de force majeure, il devra en informer le service contractant dans un délai n'excédant pas **08 jours**.

Les cas de force majeure sont ceux définis par le code civil algérien (tout événement indépendant de la volonté des deux parties contractantes, imprévisible, irréversible et insurmontable).

Dans le cas où le cocontractant justifie l'impossibilité d'accomplir ses engagements, le service contractant lui accordera, selon le caractère des faits ou événements signalés, un délai raisonnable pour exécuter ses obligations.

Ce délai arrêté d'un commun accord entre les deux parties contractantes sera décompté à partir de la disparition de l'événement de force majeure.

ARTICLE 26: REGLEMENT DES LITIGES

- Tout litige ou différend sera résolu à l'amiable par les deux parties contractantes. En cas de non conciliation dans les trente jours après le commencement des négociations pour un règlement amiable, il sera fait en application des dispositions de l'article 81 de la loi 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et des articles 153 à 155 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .
- En outre, il est précisé que seul le tribunal administratif de Bechar est compétent pour régler un litige en cas de non-acceptation de la décision de la Commission Nationale de Marchés.
- Dans ce cas, le délai compris entre la date d'introduction d'une requête par l'une des parties auprès des tribunaux et celle de la décision des tribunaux, sera soustrait du délai d'exécution.
- Dans ce cas, le délai compris entre la date d'introduction d'une requête par l'une des parties auprès des tribunaux et celle de la décision des tribunaux, sera soustrait du délai d'exécution.

ARTICLE 27: RESILIATION

En application des dispositions des articles n°149 à n°152 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le présent marché peut être résilié aux torts du cocontractant par le service contractant, après mise en demeure, lorsque le cocontractant déclare ne pas pouvoir exécuter ses engagements ou lorsqu'il a pris un tel retard dans les opérations d'exécution du marché que la livraison en est manifestement compromise.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

ARTICLE 28: NANTISSEMENT

Le présent marché sera admis au bénéfice du nantissement institué par les dispositions des articles n°145 du decret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de servicé public, et l'article 85 de la loi 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics comme fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements nécessaires :

Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, représenté par :

- Monsieur BEZZAZI BOUDJEMA le Recteur de l'Université Tahri Mohamed Bechar.
- Comptable Assignataire chargé du paiement, l'Agent comptable de l'Université Tahri Mohamed BecharArticle 31 : Avenant du marché

Le service contractant peut recourir à la conclusion d'avenants au marché dans le cadre des dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, conformément aux articles n°135 à n°139.

ARTICLE 29: CLAUSES DE PRINCIPE

Toutes clauses insérées dans le présent marché qui seront contraires aux dispositions législatives en vigueur, sont considérées comme nulles et de nul effet.

ARTICLE 30: AVENANT

■ Toute modification et/ou complément de clauses faisant l'objet du présent marche seront introduits par voie d'avenant conjointement signe par les deux parties contractantes et ce, conformément aux dispositions de l'article 81 de la loi 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et des articles 135 à 139 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 31: DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le présent marché est dispensé des droits de timbre et des droits d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 76-103 du 09/12/1976, portant code du timbre, modifiée et complétée, et de l'ordonnance n° 76-105 du 09/12/1976 portant code de l'enregistrement, modifiée et complétée.

ARTICLE 32: ENTREE EN VIGUEUR

Le présent marché entrera en vigueur dès son approbation par les organes de contrôles externes, son engagement par le contrôleur financier (organe financier compétant), sa signature par les deux parties et sa notification au cocontractant par Ordre De Service de commencement des prestations, délivré par le service contractant.

<u>ARTICLE 33: IDENTIFICATION PRECISE DES PARTIES CONTRACTANTES</u>

Le Service Contractant ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique représenté par Pr. BEZZAZI BOUDEMA, le Recteur de l'Université Tahri Mohamed Bechar (dûment habilitée à signé le présent marché);

Le Partenaire Cocontractant représenté par le fournisseur : Dont le siège social :
Représenté par son : , Monsieur/Madame : (Dûment habilitée à signé le présent marché).
ARTICLE 34: ELECTION DES DOMICILES DES PARTIES CONTRACTANTES
Les notifications et les mises en demeure qui doivent être faites, les avis et préavis qui doivent être donnés ne sont valables que par courrier postal recommandé et expédié aux adresses suivantes :
a) Pour le partenaire cocontractant :
Société:
Sise à:
b) Pour le service contractant :
Y I I I I I I I I I I I I I I I I I I I

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

Adresse: BP 417, route kenadsa, Béchar (08000) -ALGERIE

ARTICLE 35: DATE ET LIEU DE SIGNATURE

Le présent marché est établi, paraphé et signé le jour, mois et an ci-dessous par les parties contractantes

	The second of
Fait à, le,	Fait à Béchar, le
LE COCONTRACTANT	LE SERVICE CONTRACTANT
(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)	(Nom, qualité du signataire, cachet et signature

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025



VIII. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U)

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Lot N°01: Acquisition verreries I au profit de la faculté technologie(chimie).

Ν°	Désignation	Unité	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
01	Ampoule à décanter squibb robinet PTFE 250 ml	U		
02	Ampoule à décanter squibb robinet PTFE 500 ml	U		
03	Ampoule à décanter 1000 ml	U		
04	Ballon mono 1000 ml 29/32	U		
05	Ballon mono 2000 ml 29/32	U		
06	Barreaux magnétiques 10 mm x 80 mm	U		
07	Bateau de barreaux	U		
08	Becher forme basse p,pgrad en relief 1000 ml	U		
09	Becher 2000 ml	U		
10	Colonne de chromatographie 40cm avec robinet 29/32	U		
11	Colonne de chromatographie 60cm avec robinet 29/32	U		
12	Cuve en plastique pour spectre UV en pièce bts	U		
13	Cuve en quartz optique macro 3,5 ml pour spectre UV paire	U		
14	Cuve en quartz optique semi micro 1,40 pour spectre UV paire	U		
15	Cartouche d'extraction 34x120 mm	U		
16	Appareil de Dean starck	U		
17	Embouts pour micropipettes 10µl (1000)	U		
18	Embouts pour micropipettes 02 µl (1000)	U		
19	Embouts pour micropipettes 1 - 5ml (250)	U		
20	Embouts pour micropipettes 1000 μl (1000)	U		
21	Embouts pour micropipettes 500µl (1000)	U		
22	Eprouvette graduée en verre 05 ml	U		
23	Eprouvette graduée en verre 10 ml	U		
24	Eprouvette graduée en verre 100 ml	U		
25	Erlenmayer 2000 ml	U		

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

	Appel d'offres National Ouvert av	ec Exigen	ce de capacité Minimales i	1°05/S.G/U 1 MB/2025
26	Erlenmayer 1000 ml	U		1
27	Erlenmayer 500 ml	U		1000
28	Fiole à vide 1000 ml	U		Walter No. No.
29	Fiole jaugée 100 ml	U		
30	Fiole jaugée 1000 ml	U		
31	Fiole jaugée 250 ml	U		
32	Fiole jaugée 500 ml	U		2 Add heart
33	Goupillon brosse =12x80 mm	U		
34	Goupillon 235 mm brosse =25x100 mm	U		
35	Goupillon 295 mm brosse =25x110 mm	U		
36	Micropipette a volume variable 20 à 200 μl	U		
37	Micropipette a volume variable 50 à 200 μl	U		
38	Micropipette fixe 1000 μl	U		
39	Micropipette variable 100 à 1000 μl	U		
40	Mortier avec pilon 90 mm	U		
41	Mortier avec pilon 150 mm	U		
42	Masque FFP3 (piéces)	U		
43	Pissette 500 ml	U		
44	Pince 3 doigts avec noix de serrage	U		
45	Portoir pour tube a essais en inox	U		
46	Tige d'agitation en verre 250 mm d, 6 mm	U		
47	Tube à essais avec bouchon a vis en aluminium (pieces)	U		
48	Gants latex fi taille L	U		
49	Gants nitrile fi taille L	U		
50	Burette robinet droit avec clé en verre 10 ml	U		
51	Burette robinet droit avec clé en verre 25 ml	U		
52	Burette robinet droit avec clé en verre 50 ml	U		e e
53	Coude en verre MF 29/32 45°	U		
54	Thermomètre PM (-10) (+150) °C	U		

Fait à	le
LE SOU	MISSIONNAIRE
(Nom, qualité du sig	nataire, cachet et signature)

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Lot N°02 : Acquisition verreries II au profit de la faculté technologie (hall technologie)

N°	Désignation	Unité	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
01	Appareil de détermination des huiles essentielles			
02	Ballon mono 1000 ml 29/32			
03	Becher 1000 ml			
04	Becher 150 ml			
05	Burette robinet droit avec clé en verre 25 ml			
06	Burette robinet droit avec clé en verre 50 ml			
07	Fiole à vide 500 ml			
08	Fiole jaugée 25 ml			
09	Fiole jaugée 50 ml			
10	Flacon avec bouchon en verre 250 ml			
11	Flacon avec bouchon en verre 50 ml			
12	Flacon avec bouchon en verre 500 ml			
13	Flacon avec bouchon en verre 1000 ml			
14	Micropipette variable 100 à 1000 μl			
15	Poire pour pipette			
16	Portoir pour tube plaint pp 45 trous 20 mm			
17	Tube capillaire PM BTS			

Fait à _		
	LE SOUMISSIONNAIRE	
(Nom qua	alité du signataire, cachet et signature)	

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

لجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Lot N°03: Outils de laboratoire I au profit de la faculté technologie (hall technologie).

No	Désignation	U	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
01	Mélangeur lavabo +flexible			
02	Flotteur			
03	Massette 2000 g			
04	Massette 1000 g			
05	Combinaisontaille			en en e e en en en e
06	Chaussures de sécuritépointure			
07	Tuyau arrosage 25 m			
08	Lunette de protection			7
09	Casque antibruit			
10	Seau en caoutchouc			
11	cadenas			4
12	surpresseur			
13	tablier			
14	Chaine 06 m			
15	Pinceau PL60			We see a second
16	Pince rond 18			= w ₅ × = 1
17	Brosse à chaux			
18	pelle			
19	Grattoir			
20	Treille			
21	Marteau arrache		1	
22	Brosse métallique			
23	Les gants			
24	Gamate GM g			
25	Gamate PM			
26	Les bavettes		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
27	Brouette			
28	Les tares			
29	Règle en métallique 50 Cm			
30	Sac poubelle	0-10		

Fait à	, le
LE SOUN	IISSIONNAIRE
(Nom. qualité du sign	ataire, cachet et signature)

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-Lot N°04 : Outil de laboratoire II au profit de la faculté technologie (chimie).

N°	Désignation	U	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
01	Pompe à vide	U		
02	Bain thermostat+cuve-	U		3.55
03	Calorimètre	U		
04	Chauffe ballon 2000ml	U		
05	Spectrophotomètre UV Visible	U		
06	Evaporateur Rotatif (Rotavapeur + Pompe)	U		
07	Distillateur semi-automatique pour la détermination de protéines d'azote selon Kjeldahl	U		
08	Spectrophotomètre à flame dosages simultanés Na+, K+, Ca2+, Li+, Ba	U		
09	Analyseurs de DBO automatiques	U		
10	Réacteur programmable pour les analyses de DCO	U		
11	Viscosimétrerotatifs digital	U		
12	Microscopes avec caméra et tablette	U		
13	Turbidimètre	U		
14	Cryplongeur compact -40/100°C	U		
15	Armoire de stockage L*P*H=200*40*180 CM	U		
16	Distillateur automatique avec réservoir 12L/H	U		

Fait à	le
LE SC	DUMISSIONNAIRE
(Nom, qualité du :	signataire, cachet et signature)

a, 16 (8) 20(

• Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Lot N°05 : Acquisition verreries au profit de la faculté des sciences naturels et de la vie.

N°	Désignation	U	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
01	Ampouleàdécantée 100ml	U		
02	Ballonmono (col rodé29/32) 250 ml	U		
03	Ballonmono (col rodé29/32) 500 ml	U		
04	Ballonmono (colrodé29/32) 1L	U		
05	Ballonbicol (colrodé29/32) 2L	U		
06	Barreuxmagnitiqueformecylindirique LxØ mm: 70 x10mm	U		
07	Barreuxmagnitiqueformecylindirique LxØ mm: 35 x6mm	U		
08	Barreuxmagnitiqueformecylindirique LxØ: 25 x6mm	U		
09	Becher50ml	U		
10	Becher100ml	U		
11	Becher600ml	U		
12	Becher250ml	U	1	
13	Becher 1L	U		
14	Boitedepétrienplastiquestérileenpp 90 mm	U		
15	Ampouleàdécantée500ml	U		
16	Cristallisoirverrebrosilicaté1LØxH mm =140 x75mm	U		
17	Cristallisoirverrebrosilicaté500ml,Ø xH mm =115x65mm	U		
18	Ecouvillonsstériles /100unités	U		
19	Embouts pour micropipettes (200µl) (jaune)sachetsde500pcs	U		
20	Emboutspourmicropipettes(1000μl) (Bleu) sachets de 500pcs	U		
21	Emboutspourmicropipettes(10µl) (blanc)sachetsde1000pcs	U		
22	Eprouvettegraduée100ml	U		
23	Eprouvettegraduée10ml	U		
24	Eprouvettegraduée250ml	U	1	
25	Eprouvettegraduée50ml	U		
26	Erlenmayer2L	U	_	
27	Ampouleàdécantée250ml	U		
28	Erlenmayer250ml	U		
29	Erlenmayer100ml	U	-	
30	Fiolejaugéeenverre • ClasseAavecbouchonrodéPE	U		

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

Т	Volume100 ml			
				119 college 15
1 1	• H mm=200mm			
	• Rodage14/23			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	Fiolejaugéeenverre			A STANDARD OF THE STANDARD OF
	 ClasseAavecbouchonrodéPE 			La lienceman for
31	 Volume50 ml 	U	16	11 11
	 Hmm=200mm Rodage 			The state of the s
	14/23			12 Add leads
	Fiolejaugéeenverre			
	ClasseAavecbouchonrodéPE			
22		U		
32	• Volume25 ml			
	• Hmm=200mm Rodage			
	14/23			
			Ī	
33		U		
	PapierJosephGM			
34	Pipettepasteurcotonnéeetpointescellé	U		
34	(boitede250 pcs)			
35	Papier Wattman Grandmodèle	U		
33	(boitede100 pcs)			
	PapierfiltreØ =110 mmboitede	***		
36	100psc	U		
37	PapierfiltreØ=150mmboitede100psc	U		
17,000,000	Parafilm	U		
38		-		
39	Poiredesécurité3bille pour pipette	U		
	Diamètreexterne6à10mm			
40	Sachet stomacher (Paquet de 500	U		
	pièces)			
41	Tubeconiquestérile gradué15 ml	U		
71	(polypropylénePPhautetransparence)			
40	Tubeconiquestérile gradué50 ml	1.1	T.T.	
42	(polypropylénePPhautetransparence) 50psc/sachet	U		
43	Micropipette100-1000μl	U		
73	MicrotubesEppendorfde02ml (sachet			
44	de100 Tubes)	U		
-				
15	FiltreàMembranestérileMCE,47mm, taille de Pore	U		
45	0,45 μm, alimentation de			
	laboratoire,(paquetde100parks-tek)	-	<u> </u>	
	FiltreàMembranestérileMCE,47mm, taille de Pore	т т		
46	0,22 μm, alimentation de	U		
	laboratoire,(paquetde100parks-tek)			
47	filtres -seringue stériles 0.45μm,de	U		
.,	diamètre30 mm		1	
48	filtres-seringuestériles 0.22μm, de	U		
-0	diamètre30 mm			
49	filtres-seringuestériles 0.45 µm, de	U		
77	diamètre15 mm			
50	filtres- seringue stériles 0.22μm, de	U		
50	diamètre15 mm			
51	Microplaque96 puitsstérileavec	U		
31	couverclestérile			
52	RéfrigérantAserpentinverre	U		
-				

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

	Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de ca	pacite Minin	Males II 05/6.G/CTMB/2025
	RodagemâleetfemelleCN:RN29/32 Longueur (mm) : L250mm GL14		Coult of Contact
53	EntonnoirenverrePM	U	TE COLLEGE OF THE STATE OF THE
54	EntonnoirenverreMM	U	* 2
55	EntonnoirenverreGM	U	14 - 34 / / /
56	Réfrigérantàboucle29/32	U	
57	Colonnevireux06 plateaux	U	938 23
58	Colonnevireux07 plateaux	U	
59	Colonnevireux10 plateaux	U	
60	Tuyauxpourmontagedesréfrigérant	U	
61	Supportou porteballon250 ml	U	
62	Supportou porteballon 500 ml	U	
63		U	
1000000	Supportouporteballon 1L	U	
64	Troussede dissection	U	
65	Membranededialyseprotéines(G3	U	
	Cassettes)Volumerange1–125mL		
66	Membranededialyseprotéines(Original	U	
	Cassettes)Volumerange100µL-30mL	**	
67	SeringueInsuline	U	
68	Seringue10CCsterile	U	
69	Cagepourrongeurgrandmodèle	U	
	Dimension: T3= 43x27x16		
70	Cagepourrongeurgrandmodèle	U	
	Dimension: T4=58 x38x20		
71	Bibronpourcage	U	
0	Cuvesstandardsenpolystyrènepour	80.20	
72	spectrophotomètre : trajet optique 10mm-	U	
	hauteur45mm, Macro2,5à 4, 5 mL (200 cuves).		
73	Lamesmicrotome(80-08mm)02boite	U	
	de50 lames		
74	La mellecouvreobjet(24/50 mm)	U	
75	Portoirdecoloration pour20lames, en Inox	U	
76	Bacspourportoirdecolorationpour	U	
7.0	20lames		
77	Cassetted'inclusionboitesde250	U	
,,	pièces		
	Colonne chromatographie verre disque fritté		
78	(P ₀)avec un rodage supérieur	U	
	femelle14/23.(Ø×h)10×200(volume 23 ml)		
	Capsuleàévaporation		
	• •		
79	MatériauVerreborosilicatéDimensions ø: 60 mm	U	
	Hauteur:35mm Volume60		
	ml	-	
	Capsule		
	PourcristalliserparévaporationAvec bec Matériau		
80	verre borosilicaté	U	
	Diamètre 70mm Hauteur		
	40mm		
			A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

	Appel d'offres National Ouvert avec Exi	gence de capacité Minimales nº05	/S.G/U1MB/2025
	volume100mL		(El Vainte) El
81	Cartouched'extractionencellulosede	II	
01	cotonPM33*80mm	U	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
82	Disqueoxydase	U	
83	BandesDePapierIndicateurDe	II	STALLS A
0.5	PHenboîte,Gamme1-14		

Fait à	le
LE	SOUMISSIONNAIRE
(Nom, qualité d	u signataire, cachet et signature)

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR

Lot N°06: Acquisition verreries au profit de la faculté des sciences exactes.

N°	Désignation	U	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
1	Ampoule à décanter conique graduée robinet en PTFE 250 ml	U		
2	Ampoule à décanter conique graduée robinet en PTFE 50 ml	U		
3	Becher 25 mL	U		
4	Becher 50 mL	U		
5	Becher 100 mL	U		
6	Fiole jaugé 50 mL	U		
7	Fiole jaugé 100 mL	U		
8	Fiole jaugé 250 mL	U		
9	Erlenmeyer 50 mL	U		
10	Erlenmeyer 100 mL	U		
11	Eprouvette gradué 5mL	U		
12	Eprouvette gradué 5mL	U		
13	Eprouvette gradué 20mL	U		
14	Eprouvette gradué 50mL	U		
15	Eprouvette gradué 100mL	U		
16	Eprouvette gradué 250mL	U		
17	Eprouvette gradué 2L	U		
18	Filtre seringue PTFEL/L 0.22	U		
19	Filtre seringue - PES - 0,45/25	U		
20	Cuve en quartz 10mm pour spectroscopie	U		
21	Lot de spatules et ciseaux	U		
22	Lamelle couve objet 20x20 mm qualité économique	U		
23	Micropipette variable non autoclavable 0,1-1ml	U		^
24	Thermomètre à mercure (-10/+360)	U		
25	1.5 ml Tubes à centrifuger microcentrifugeuse en plastique	pièces		
26	5 ml Tube Centrifugeuse En Plastique EP Tubes Ronde Fond Flacons	pièces		
27	Noix d'assemblage	U		
28	Noix de serrage pour objets lourds 15 mm	U		
29	Noix de serrage pour objets lourds 30 mm	U		
30	Noix de serrage standard	U		

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

	Appel d'offres National Ouvert av	vec Exigen	ce de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025
31	Noix de serrage standard avec pivot	U	/ William Par
32	Papier filtre - quantitatif - 125 mm - rapide - M&N	U	العمومية إلغ
33		U	
34	Papier pH 0 - 14 en bandelettes	U	
35	Papier pH 1 - 14 en rouleau	U	
36	Pince 2 doigts avec noix de serrage	U	
37	Pince 3 doigts avec noix de serrage	U	
38	Seringue 5 µml pour CPG	U	
39	Seringue 10 µml pour CPG	U	
40	entonnoire en verre PM	U	
41	entonnoire en verre MM	U	
42	Plaque CCM	boite	
43	Colonne de chromatographie (CG) Colonnes Rtx-5 Amine (Applications : Pesticides, PCBs, hydrocarbures aromatiques, polluants, huiles essentielles.) Temp. Limites : -60 et 300/315 °C Longueur :30 m Diamètre interne : 0.25 mm ef (µm) : 0.25 µm	U	
43	Cartouches d'extraction Soxhlet	U	
44	30mm		

Fai	ait à, le,	
	LE SOUMISSIONNAIRE	
Nom	o qualité du signataire, cachet et signature)	

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-Lot N°07: Acquisition verreries au profit de la faculté de la médecine.

N°	Désignation	U	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
01	Flacons en verre 50 ml (vides +bouchons)	U		
01	Flacons en verre 100 ml (vides			
02	+bouchons)	U		
	Flacons en verre 200 ml (vides	AT T		
03	+bouchons)	U		
	Flacons en verre 500 ml (vides	U		
04	+bouchons)	U		
05	compte gouttes 30 ml	U		
06	Tubes à essai	U		
07	Pipettes Pasteur	U		
08	pipettes graduées 0,5ml	U		
09	Pipettes graduées 1 ml	U		
10	Pipettes graduées 2 ml	U		
11	Pipettes graduées 5 ml	U		
12	Pipettes graduées 10 ml	U		
13	éprouvettes graduées 5 ml	U		
14	Eprouvettes graduées 10 ml	U		
15	Eprouvettes graduées 20 ml	U		
16	Eprouvettes graduées 50 ml	U		
17	Eprouvettes graduées 100 ml	U		
18	Eprouvettes graduées 250 ml	U		
19	Erlenmeyer 100 ml	U		
20	Erlenmeyer 250 ml	U		
21	Erlenmeyer 500 ml	U		
22	Erlenmeyer 1000 ml	U		
23	Entonnoirs petit modèle	U		
24	Entonnoirs moyen modèle	U		
25	Entonnoirs grand modèle	U		
26	Cristallisoir 20 ml (40 mm)	U		
27	Cristallisoir 40 ml (50 mm)	U		
28	Cristallisoir 100 ml (70 mm)	U		
29	Cristallisoir 900 ml (140 mm)	U		
30	Cristallisoir 2000 ml (190 mm)	U		
31	Bécher 50 ml	U		
32	Bécher 100 ml	U		
33	Bécher 250 ml	U		
34	Bécher 500 ml	U		
35	Ampoules à décanter 100 ml	U		

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

	Appel d'offres National	Ouvert avec E	Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025
36	Ampoules à décanter 250 ml	U	Total Lat 18.
37	Ampoules à décanter 500 ml	U	* dispersed by
38	Ampoules à decanter 1000 ml	U	191
39	ballon rond 500 ml	U	
40	ballon rond 1000 ml	U	The state of the s
41	ballon rond 2000 ml	U	
42	ballon a fond plat 1000 ml	U	
43	appareil de soxhlet (500 ml)	U	
44	appareil de soxhlet (1000 ml)	U	
45	lames porte objet	U	
46	lamelles 20*20	U	
47	lamelles 50*20	U	
48	verre à montre	U	
49	fioles jaugées 100ml	U	
50	fioles jaugées 250ml	U	
51	fioles jaugées 500ml	U	
52	cuve pour ccm	U	
53	ccm plate cutter	U	
54	Lames et lamelles pour	Boite	
	microscope		
55	Tubes à essai	U	
56	Ballons jaugés, fioles	U	
57	Béchers, erlenmeyers	U	
58	Pipettes graduées et automatiques	U	
59	Colonnes de chromatographie	U	
60	Lames et lamelles pour	Boite	
	microscope		
61	Tubes à essai	U	

Fait à	le
LE	SOUMISSIONNAIRE
(Nom, qualité c	u signataire, cachet et signature)

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

اجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Lot N°08: Outils de laboratoire au profit de la faculté de la médecine.

N°	Désignation	U	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
01	Becher 100ml			
02	Comptecoute			
03	Fiole 100 ml			
04	Burette gradué 50 et 100ml			
05	Tube à essais			
06	Valet (boit et caoutchouc)			
07	Ampoule à décanté (250-1000)			
08	Papier joseph			
09	Entonnoir Glas en Buchner, filtre G3			
10	Bouchon a caoutchouc avec un troue			
11	entonnoirbuchner			
12	Cuves en verre optique (OS) ou en			
13	quartz (QS)			
14	Support pour cuves			
	collecteur pour objetspiquants	Boite		
15	cartouche extraction 25mm	(1000)000000000000000000000000000000000		
16	Embouts de rechange pour spiromètre	Boite		
17	Lame microscopique de			
	Cryptococcusneoformans			
18	Lame de Champignon penicillium sp			
19	Lame de Champignon Aspergillus sp			
20	Lame microscopiques	Boite		
21	Lamed'ergot de seigle.			

				Year			
Fai	t a			ie		 	
	LE	SOU	MISSION	NAIRE			
721/0	19201021	w 020	70. 12	Sign 1000	00 21	2915	

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025



IX. DETAILS QUANTITATIF ET ESTIMATIFS (D.Q.E)

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Lot N°01: Acquisition verreries I au profit de la faculté technologie (chimie).

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
01	Ampoule à décanter squibb robinet PTFE 250 ml	U	02		
02	Ampoule à décanter squibb robinet PTFE 500 ml	U	06		
03	Ampoule à décanter 1000 ml	U	04		
04	Ballon mono 1000 ml 29/32	U	06		
05	Ballon mono 2000 ml 29/32	U	06		The same of the sa
06	Barreaux magnétiques 10 mm x 80 mm	U	20		
07	Bateau de barreaux	U	06		
08	Becher forme basse p,pgrad en relief 1000 ml	U	08		
09	Becher 2000 ml	U	02		
10	Colonne de chromatographie 40cm avec robinet 29/32	U	02		
11	Colonne de chromatographie 60cm avec robinet 29/32	U	02		
12	Cuve en plastique pour spectre UV en pièce bts	U	03		
13	Cuve en quartz optique macro 3,5 ml pour spectre UV paire	U	01		
14	Cuve en quartz optique semi micro 1,40 pour spectre UV paire	U	01		
15	Cartouche d'extraction 34x120 mm	U	04		New York Control of the Control of t
16	Appareil de Dean starck	U	02		
17	Embouts pour micropipettes 10µl (1000)	U	01		
18	Embouts pour micropipettes 02 µl (1000)	U	01		
19	Embouts pour micropipettes 1 - 5ml (250)	U	01		
20	Embouts pour micropipettes 1000 µl (1000)	U	01		
21	Embouts pour micropipettes 500µl (1000)	U	01		
22	Eprouvette graduée en verre 05 ml	U	10		
23	Eprouvette graduée en verre 10 ml	U	10		
24	Eprouvette graduée en verre 100 ml	U	10		
25	Erlenmayer 2000 ml	U	02		
26	Erlenmayer 1000 ml	U	06		
27	Erlenmayer 500 ml	U	06		
28		U	10		
29	Fiole jaugée 100 ml	U	20		

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

	Appel d'offres National Ouvert avec Exig	ence de cap	acité Minimale	es n°05/S.G/UTMB/2025
30	Fiole jaugée 1000 ml	U	10	
31	Fiole jaugée 250 ml	U	06	7 Lois Marie 17
32	Fiole jaugée 500 ml	U	06	* Leocella
33	Goupillon brosse =12x80 mm	U	10	17.1
34	Goupillon 235 mm brosse =25x100 mm	U	10	
35	Goupillon 295 mm brosse =25x110 mm	U	10	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
36	Micropipette a volume variable 20 à 200 μl	U	01	
37	Micropipette a volume variable 50 à 200 μl	U	01	
38	Micropipette fixe 1000 μl	U	04	
39	Micropipette variable 100 à 1000 μl	U	04	_
40	Mortier avec pilon 90 mm	U	04	
41	Mortier avec pilon 150 mm	U	04	
42	Masque FFP3 (piéces)	U	100	
43	Pissette 500 ml	U	10	
44	Pince 3 doigts avec noix de serrage	U	10	
45	Portoir pour tube a essais en inox	\mathbf{U}	06	_
46	Tige d'agitation en verre 250 mm d, 6 mm	U	08	
47	Tube à essais avec bouchon a vis en aluminium (pieces)	U	500	
48	Gants latex fi taille L	U	08	
49	Gants nitrile fi taille L	U	08	
50	Burette robinet droit avec clé en verre 10 ml	U	05	
51	Burette robinet droit avec clé en verre 25 ml	U	05	
52	Burette robinet droit avec clé en verre 50 ml	U	05	
53	Coude en verre MF 29/32 45°	U	10	
54	Thermomètre PM (-10) (+150) °C	U	10	
	Mo		al Hors Tax	
	M	Iontant d	e la TVA 19	9%
	Montant Total T	outes To	vos Compris	505

Montant Total Toutes Taxes Comprises

Arrêté le présent devis en TTC à la somme de (EN le	,		
	Fait à	, le	
		LE SOUMISSIONNAIRE	
	(No	m, qualité du signataire, cachet	et signature)

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-Lot N°02 : Acquisition verreries II au profit de la faculté technologie (hall technologie).

er 1000 ml er 150 ml tte robinet droit 25 ml tte robinet droit 50 ml à vide 500 ml jaugée 25 ml	avec clé en	U U U U U U U U U U U U	04 10 08 10 10 05 10 10			
er 1000 ml er 150 ml tte robinet droit 25 ml tte robinet droit 50 ml à vide 500 ml jaugée 25 ml jaugée 50 ml on avec boucho	avec clé en	U U U U U U U U	08 10 10 05 10 10			
er 150 ml tte robinet droit 25 ml tte robinet droit 50 ml à vide 500 ml jaugée 25 ml jaugée 50 ml on avec boucho	avec clé en	U U U U U	10 10 05 10 10			
tte robinet droit 25 ml tte robinet droit 50 ml à vide 500 ml jaugée 25 ml jaugée 50 ml on avec boucho	avec clé en	U U U U	10 05 10 10			
25 ml tte robinet droit 50 ml à vide 500 ml jaugée 25 ml jaugée 50 ml on avec boucho	avec clé en	U U U	05 10 10			
s 30 ml e à vide 500 ml e jaugée 25 ml e jaugée 50 ml on avec boucho		U U	10			
jaugée 25 ml jaugée 50 ml on avec boucho	n en verre 250	U	10			
jaugée 50 ml on avec boucho	n en verre 250	105.051				
on avec boucho	n en verre 250	U	10			
	n en verre 250		10			
on avec boucho		U	10			
	n en verre 50	U	10	_		
on avec boucho	n en verre 500	U	10			
on avec boucho	n en verre 1000	U	06			
opipette variab	le 100 à 1000 μl	U	06			
e pour pipette	3199	U	20			
oir pour tube pl	laint pp 45 trous	U	10			
e capillaire PM	BTS	U	02			
Montant Total Toutes Taxes Comprises						
1	m	m BTS capillaire PM BTS Montant To	m BTS U Montan Montant Total Toutes	m Copillaire PM BTS U 02 Montant total Hors Ta Montant de la TVA 1	m Capillaire PM BTS U 02 Montant total Hors Taxes Montant de la TVA 19% Montant Total Toutes Taxes Comprises	

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR

Lot N°03: Outils de laboratoire I au profit de la faculté technologie (hall technologie).

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
01	Mélangeur lavabo +flexible	U	02		
02	Flotteur	U	02		- 1,001,000
03	Massette 2000 g	U	02		
04	Massette 1000 g	U	02		
05	Combinaisontaille	U	04		
06	Chaussures de sécurité pointure selon le choix de M.O	U	03		
07	Tuyau arrosage 25 m	U	02		90
08	Lunette de protection	U	03	*	
09	Casque antibruit	U	03		
10	Seau en caoutchouc	U	05	A	
11	cadenas	U	02		
12	surpresseur	U	01		
13	tablier	U	04		
14	Chaine 06 m	U	01	**************************************	
15	Pinceau PL60	U	06		and it makes the same and the
16	Pince rond 18	U	04		
17	Brosse à chaux	U	04		
18	pelle	U	02		
19	Grattoir	U	04	10000000000000000000000000000000000000	
20	Treille	U	06		
21	Marteau arrache	U	01		
22	Brosse métallique	U	01		
23	Les gants	U	20		
24	Gamate GM g	U	04		
25	Gamate PM	U	04		
26	Les bavettes	U	20		

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025 27 Brouette U 02 Les tares 28 U 20 Règle en métallique 50 Cm 29 U 10 Sac poubelle 30 U 100 Montant total Hors Taxes Montant de la TVA 19% **Montant Total Toutes Taxes Comprises**

Arrêté le présent devis en TTC à la somme de (EN lettres) :		
	Fait à	, le
		LE SOUMISSIONNAIRE (Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR

Lot N°04: Outil de laboratoire II au profit de la faculté technologie (chimie).

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
Pompe à vide	U	04		
Bain thermostat+cuve-	U	04		
Calorimètre	U	04		
Chauffe ballon 2000ml	U	03		
Spectrophotomètre UV Visible	U	01		
Evaporateur Rotatif (Rotavapeur + Pompe)	U	01		
Distillateur semi-automatique pour la détermination de protéines d'azote selon Kjeldahl	U	01		
Spectrophotomètre à flame dosages simultanés Na+, K+, Ca2+,	U	01		
Analyseurs de DBO automatiques	U	01		
Réacteur programmable pour les analyses de DCO	U	01		
Viscosimétrerotatifs digital	U	01		
Microscopes avec caméra et tablette	U	01		- 10 = 000 - 00 - 000 -
Turbidimètre	U	01		
Cryplongeur compact -40/100°C	U	01		
Armoire de stockage L*P*H=200*40*180 CM	U	04		
Distillateur automatique avec réservoir 12L/H	U	02		
	Pompe à vide Bain thermostat+cuve- Calorimètre Chauffe ballon 2000ml Spectrophotomètre UV Visible Evaporateur Rotatif (Rotavapeur + Pompe) Distillateur semi-automatique pour la détermination de protéines d'azote selon Kjeldahl Spectrophotomètre à flame dosages simultanés Na+, K+, Ca2+, Li+, Ba Analyseurs de DBO automatiques Réacteur programmable pour les analyses de DCO Viscosimétrerotatifs digital Microscopes avec caméra et tablette Turbidimètre Cryplongeur compact -40/100°C Armoire de stockage L*P*H=200*40*180 CM Distillateur automatique avec	Pompe à vide Bain thermostat+cuve- Calorimètre U Chauffe ballon 2000ml U Spectrophotomètre UV Visible Evaporateur Rotatif (Rotavapeur + Pompe) Distillateur semi-automatique pour la détermination de protéines d'azote selon Kjeldahl Spectrophotomètre à flame dosages simultanés Na+, K+, Ca2+, Li+, Ba Analyseurs de DBO automatiques Réacteur programmable pour les analyses de DCO Viscosimétrerotatifs digital Microscopes avec caméra et tablette Turbidimètre Cryplongeur compact -40/100°C Armoire de stockage L*P*H=200*40*180 CM Distillateur automatique avec	Pompe à vide Bain thermostat+cuve- Calorimètre U O4 Chauffe ballon 2000ml U Spectrophotomètre UV Visible Evaporateur Rotatif (Rotavapeur + Pompe) Distillateur semi-automatique pour la détermination de protéines d'azote selon Kjeldahl Spectrophotomètre à flame dosages simultanés Na+, K+, Ca2+, Li+, Ba Analyseurs de DBO automatiques Réacteur programmable pour les analyses de DCO Viscosimétrerotatifs digital Microscopes avec caméra et tablette Turbidimètre U O1 Armoire de stockage L*P*H=200*40*180 CM U O4 O4 O4 O4 O4 O4 O5 O4 O5 O6 O6 O7 O7 O7 O7 O7 O7 O7 O7	Pompe à vide Bain thermostat+cuve- Calorimètre U 04 Chauffe ballon 2000ml U 03 Spectrophotomètre UV Visible Evaporateur Rotatif (Rotavapeur + Pompe) Distillateur semi-automatique pour la détermination de protéines d'azote selon Kjeldahl Spectrophotomètre à flame dosages simultanés Na+, K+, Ca2+, Li+, Ba Analyseurs de DBO automatiques Réacteur programmable pour les analyses de DCO Viscosimétrerotatifs digital Microscopes avec caméra et tablette U 01 Microscopes avec caméra et tablette Cryplongeur compact -40/100°C Armoire de stockage L*P*H=200*40*180 CM Distillateur automatique avec

Montant total Hors Taxes	
Montant de la TVA 19%	
Montant Total Toutes Taxes Comprises	

Arrêté le présent devis en TTC à la somme de (EN lettres):	

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR

Lot N°05 : Acquisition verreries au profit de la faculté des sciences naturels et de la vie.

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
01	Ampouleàdécantée 100ml	U	02		
02	Ballonmono (col rodé29/32) 250 ml	U	08		
03	Ballonmono (col rodé29/32) 500 ml	U	08		
04	Ballonmono (colrodé29/32) 1L	U	08		
05	Ballonbicol (colrodé29/32) 2L	U	08		
06	Barreuxmagnitiqueformecylindirique LxØ mm: 70 x10mm	U	20		
07	Barreuxmagnitiqueformecylindirique LxØ mm: 35 x6mm	U	20		
08	Barreuxmagnitiqueformecylindirique LxØ: 25 x6mm	U	20		
09	Becher50ml	U	20	7	
10	Becher100ml	U	20		
11	Becher600ml	U	20		
12	Becher250ml	U	20		
13	Becher 1L	U	20		
14	Boitedepétrienplastiquestérileenpp 90 mm	U	25000		
15	Ampouleàdécantée500ml	U	10		
16	Cristallisoirverrebrosilicaté1LØxH mm =140 x75mm	U	10		
17	Cristallisoirverrebrosilicaté500ml,Ø xH mm =115x65mm	U	10		
18	Ecouvillonsstériles /100unités	U	40		
19	Embouts pour micropipettes (200µl) (jaune)sachetsde500pcs	U	30		
20	Emboutspourmicropipettes(1000µl) (Bleu) sachets de 500pcs	U	30		
21	Emboutspourmicropipettes(10μl) (blanc)sachetsde1000pcs	U	20		
22	Eprouvettegraduée100ml	U	05		
23	Eprouvettegraduée10ml	U	05		
24	Eprouvettegraduée250ml	U	05		
25	Eprouvettegraduée50ml	U	05		
26	Erlenmayer2L	U	20		
27	Ampouleàdécantée250ml	U	08		
28	Erlenmayer250ml	U	15		
29	Erlenmayer100ml	U	15		
30	Fiolejaugéeenverre	U			

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

	-UNIVERSITE T	AHRI MO	HAMED BEC	HAK- plac p005/S C/LITMB/2025
	Appel d'offres National Ouvert avec Ex	igence de c	10	
	 ClasseAavecbouchonrodéPE 		10	المالي والبحقال
	• Volume100 ml			State. St.
	• H mm=200mm			= 1 = 12: 13: 13:
	• Rodage14/23			9 30 7 8
	Fiolejaugéeenverre			
	 ClasseAavecbouchonrodéPE 		10	
31	 Volume50 ml 	U		
	• Hmm=200mm			
	Rodage 14/23			
	Fiolejaugéeenverre			
	 ClasseAavecbouchonrodéPE 		10	
32	 Volume25 ml 	U		,
	• Hmm=200mm			
	Rodage 14/23			
33	PapierJosephGM	U	04	
	Pipettepasteurcotonnéeetpointescellé	U	80	
34	(boitede250 pcs)	U		
2.5	Papier Wattman Grandmodèle	U	08	
35	(boitede100 pcs)	U		
	PapierfiltreØ =110 mmboitede	TT	20	
36	100psc	U		
37	PapierfiltreØ=150mmboitede100psc	U	30	
38	Parafilm	U	05	
	Poiredesécurité3bille pour pipette	* *	05	
39	Diamètreexterne6à10mm	U		
	Sachet stomacher (Paquet de 500	T T	20	
40	pièces)	U	20	
	Tubeconiquestérile gradué15 ml	TT	30	
41	(polypropylénePPhautetransparence)	U		
	Tubeconiquestérile gradué50 ml		20	
42	(polypropylénePPhautetransparence)	U		
42	APPA SPACE CONTRACTOR			
12	50psc/sachet	U	05	
43	Micropipette100-1000µl	U	50	
44	MicrotubesEppendorfde02ml (sachet	U	30	
	de100 Tubes)		05	
15	FiltreàMembranestérileMCE,47mm, taille	U	03	
45				
-	laboratoire,(paquetde100parks-tek) FiltreàMembranestérileMCE,47mm, taille	-	01	
16	100 miles	U	01	
46	laboratoire,(paquetde100parks-tek)			
L	filtres-seringuestériles 0.45µm,de		2	
47	diamètre30 mm	U		
-	filtres seringuestériles 0.22 um de		1	
48	diamètre30 mm	U		
	filtres seringuestériles 0.45 um de	**	2	
49	diamètre15 mm	U		
	filtres-seringuestériles () 22 um de	T 7	1	
50	diamètre15 mm	U		
-	Migraplague 06 muitostérile avec	TT	70	_
51	couverclestérile	U		

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

	Appel d'offres National Ouvert avec Ex	gence ue (iaice ii 05/5/0/01/iiib/2025
	Réfrigérant Aserpentinverre		02	Jing Malland
52	RodagemâleetfemelleCN:RN29/32	U		
-	Longueur (mm): L250mm GL14	* *	0.5	A Constitution Con
53	EntonnoirenverrePM	U	05	* 4.00000
54	EntonnoirenverreMM	U	05	the property of the second of the
55	EntonnoirenverreGM	U	05	
56	Réfrigérantàboucle29/32	U	02	
57	Colonnevireux06 plateaux	U	02	
58	Colonnevireux07 plateaux	U	02	
59	Colonnevireux10 plateaux	U	02	
60	Tuyauxpourmontagedesréfrigérant	U	50	
61	Supportou porteballon250 ml	U	03	
62	Supportouporteballon 500 ml	U	03	
63	Supportouporteballon 1L	U	03	
64	Troussede dissection	U	05	
	Membranededialyseprotéines(G3		100	
65	Cassettes) Volumerange 1–125 mL	U	100	
	Membranededialyseprotéines(Original		10	
66	Cassettes) Volumerange 100 µL—30 mL	U	10	
67	SeringueInsuline	U	20	
68	Seringue10CCsterile	U	500	
08	Cagepourrongeurgrandmodèle		10	
69	Dimension: T3= 43x27x16	U	10	
	Cagepourrongeurgrandmodèle		10	
70	Dimension: T4=58 x38x20	U	10	
71		U	10	
/1	Bibronpourcage Chypagatan dordsonn alvatura non annua	U	50	
	Cuvesstandardsenpolystyrènepour		30	
72	spectrophotomètre : trajet optique	U		
	10mm–hauteur45mm,Macro2,5à 4, 5			
-	mL (200 cuves).		02	
73	Lamesmicrotome(80-08mm)02boite	U	02	
7.4	de50 lames	T T	10	
74	La mellecouvreobjet(24/50 mm)	U	10	
75	Portoirdecoloration pour20lames, en Inox	U	10	
76	Bacs pour portoir de coloration pour	U	10	
	20lames			
77	Cassetted'inclusionboitesde250	U	04	
	pièces		70.18	
	Colonne chromatographie verre disque			
78	fritté (P ₀)avec un rodage supérieur	U	03	
	femelle14/23.(Ø×h)10×200(volume 23 ml)			
	Capsuleàévaporation			
	Matáriau Varraharailiaatá Dimanaiana			
79	MatériauVerreborosilicatéDimensions ø : 60 mm	U	10	
0.000	Hauteur:35mm	C120		
	Volume60 ml			
	Capsule			
80	PourcristalliserparévaporationAvec bec	U	10	
	T DUI CHSTAITISCI DAI CVADDI ALIUHA VEC DEC		1	

	-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR- Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025						
	Matériau verre borosilicaté						
b	Diamètre70mm			18:3/ Latin 1 (18)			
	Hauteur 40mm			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			
	volume100mL			197			
81	Cartouched'extractionencellulosede	U	20				
01	cotonPM33*80mm		20				
82	Disqueoxydase	U	05				
83	BandesDePapierIndicateurDe	U	05				
	PHenboîte,Gamme1-14						
	Montant total Hors Taxes						
	Montant de la TVA 19%						
	Montant Tota	al Toutes T	axes Comp	rises			
A SALL I TENCENT A TENCENT AND A SALL AND A							
An	êté le présent devis en TTC à la somme de (EN le	ettres).					
			Fait à	, le			
				LE SOUMISSIONNAIRE			

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR

Lot N°06: Acquisition verreries au profit de la faculté des sciences exactes.

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
1	Ampoule à décanter conique graduée robinet en PTFE 250 ml	U	2		
2	Ampoule à décanter conique graduée robinet en PTFE 50 ml	U	2		
3	Becher 25 mL	U	20		
4	Becher 50 mL	U	20		
5	Becher 100 mL	U	20		
6	Fiole jaugé 50 mL	U	10		
7	Fiole jaugé 100 mL	U	10		
8	Fiole jaugé 250 mL	U	10	*** **********************************	
9	Erlenmeyer 50 mL	U	40		
10	Erlenmeyer 100 mL	U	40		
11	Eprouvette gradué 5mL	U	10		
12	Eprouvette gradué 5mL	U	10		
13	Eprouvette gradué 20mL	U	10		
14	Eprouvette gradué 50mL	U	10		
15	Eprouvette gradué 100mL	U	10		
16	Eprouvette gradué 250mL	U	10	WI-110-1-20	
17	Eprouvette gradué 2L	U	10		
18	Filtre seringue PTFEL/L 0.22	U	5		10-14-4
19	Filtre seringue - PES - 0,45/25	U	2		
20	Cuve en quartz 10mm pour spectroscopie	U	6		
21	Lot de spatules et ciseaux	U	4		
22	Lamelle couve objet 20x20 mm qualité économique	U	10		
23	Micropipette variable non autoclavable 0,1-1ml	U	2		
24	Thermomètre à mercure (-10/+360)	U	2		
25	1.5 ml Tubes à centrifuger microcentrifugeuse en plastique	pièces	1000		
26	5 ml Tube Centrifugeuse En Plastique EP Tubes Ronde Fond Flacons	pièces	1000	711-31-3	
27	Noix d'assemblage	U	4		71-3/11-3
28	Noix de serrage pour objets lourds 15 mm	U	4	101,3040 81115	
29	Noix de serrage pour objets lourds 30 mm	U	4	3.91	
30	Noix de serrage standard	U	4		

	-UNIVERS Appel d'offres National Ouvert a		RI MOHAMEI ce de capacité N		/S.G/UTMB/2025
31	Noix de serrage standard avec pivot	U	4		
32	Papier filtre - quantitatif - 125 mm - rapide - M&N	U	10		Paramalan S
33		U			to and some for
34	Papier pH 0 - 14 en bandelettes	U	5		
35	Papier pH 1 - 14 en rouleau	U	5		Salar Salar
36	Pince 2 doigts avec noix de serrage	U	10		
37	Pince 3 doigts avec noix de serrage	U	10		
38	Seringue 5 µml pour CPG	U	03		
39	Seringue 10 µml pour CPG	U	03		
40	entonnoire en verre PM	U	10		
41	entonnoire en verre MM	U	10		
42	Plaque CCM	boite	10		
43	Colonne de chromatographie (CG) Colonnes Rtx-5 Amine (Applications : Pesticides, PCBs, hydrocarbures aromatiques, polluants, huiles essentielles.) Temp. Limites : -60 et 300/315 °C Longueur :30 m Diamètre interne : 0.25 mm		01		
44	Cartouches d'extraction Soxhlet		100		
	N		otal Hors Ta		
Montant Total Toutes Taxes Comprises					

Arrêté le présent devis en TTC à la somme de (EN le	ettres) :		
		••	
	Fait à	, le	
		LE SOUMISSIONNAIRE	
		(Nom, qualité du signataire, cachet et s	signature)

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-Lot N°07: Acquisition verreries au profit de la faculté de la médecine.

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
01	Flacons en verre 50 ml (vides +bouchons)	U	100		
02	Flacons en verre 100 ml (vides +bouchons)	U	100		
03	Flacons en verre 200 ml (vides +bouchons)	U	100		
04	Flacons en verre 500 ml (vides +bouchons)	U	100		
05	compte gouttes 30 ml	U	100		
06	Tubes à essai	U	5000		
07	Pipettes Pasteur	U	1000		
08	pipettes graduées 0,5ml	U	10		
09	Pipettes graduées 1 ml	U	10		
10	Pipettes graduées 2 ml	U	10		
11	Pipettes graduées 5 ml	U	20		
12	Pipettes graduées 10 ml	U	20		
13	éprouvettes graduées 5 ml	U	10		
14	Eprouvettes graduées 10 ml	U	10		
15	Eprouvettes graduées 20 ml	U	10		
16	Eprouvettes graduées 50 ml	U	10		11 20000
17	Eprouvettes graduées 100 ml	U	10		
18	Eprouvettes graduées 250 ml	U	10		
19	Erlenmeyer 100 ml	U	10		
20	Erlenmeyer 250 ml	U	10		
21	Erlenmeyer 500 ml	U	10		
22	Erlenmeyer 1000 ml	U	10		
23	Entonnoirs petit modèle	U	10		
24	Entonnoirs moyen modèle	U	10		
25	Entonnoirs grand modèle	U	10		
26	Cristallisoir 20 ml (40 mm)	U	05		
27	Cristallisoir 40 ml (50 mm)	U	10		
28	Cristallisoir 100 ml (70 mm)	U	10		
29	Cristallisoir 900 ml (140 mm)	U	10		
30	Cristallisoir 2000 ml (190 mm)	U	10		
31	Bécher 50 ml	U	10		
32	Bécher 100 ml	U	10		
33	Bécher 250 ml	U	10		
34	Bécher 500 ml	U	10		
35	Ampoules à décanter 100 ml	U	10		

U

U

U

U

U

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-	
Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/20	025

10

10

5

5

10

41	ballon rond 2000 ml		U	10		The state of the state of the
42	ballon a fond plat 1000	ballon a fond plat 1000 ml		5		
43	appareil de soxhlet (500 ml)		U	1		11
44	appareil de soxhlet (10	000 ml)	U	1		
45	lames porte objet		U	3000		
46	lamelles 20*20		U	10000		
47	lamelles 50*20		U	10000		
48	verre à montre		U	20		
49	fioles jaugées 100ml		U	10	1300 110	
50	fioles jaugées 250ml		U	10		
51	fioles jaugées 500ml		U	10		
52	cuve pour ccm		U	10		
53	ccm plate cutter		U	1		
54	Lames et lamelles pou	r microscope	Boite	10		
55	Tubes à essai		U	100		
56	Ballons jaugés, fioles		U	20		
57	Béchers, erlenmeyers		U	10		
58	Pipettes graduées et au		U	10		
59	Colonnes de chromato		U	5		
60	Lames et lamelles pou	ır microscope	Boite	10		
61	Tubes à essai		U	100		
		Ŋ	Montant tot	al Hors Taxes		
			Montant de	e la TVA 19%		<u> </u>
		Montant Total	Toutes Tax	es Comprises	25.717	Name of the second of the seco
			ontaine Total Toutes Taxes Comprises			
Arrê	té le présent devis en TT C	C à la somme de	(EN lettre	es):		

Fait à

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

Ampoules à décanter 250 ml

Ampoules à décanter 500 ml

ballon rond 500 ml

ballon rond 1000 ml

Ampoules à decanter 1000 ml

36

37

38

39

40

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHARLOT N°08 : Outils de laboratoire au profit de la faculté de la médecine.

Ν°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
01	Becher 100ml	U	2		
02	Comptecoute	U	2		
03	Fiole 100 ml	U	20		
04	Burette gradué 50 et 100ml	U	20		
05	Tube à essais	U	20		
06	Valet (boit et caoutchouc)	U	10		
07	Ampoule à décanté (250-1000)	U	10		
08	Papier joseph	U	10		
09	Entonnoir Glas en Buchner, filtre G3	U	40		
10	Bouchon a caoutchouc avec un troue	U	40		
11	entonnoirbuchner	U	10		
12	Cuves en verre optique (OS) ou en quartz (QS)	U	10		
13	Support pour cuves	U	10		
14	collecteur pour objetspiquants	U	10	50	
15	cartouche extraction 25mm	Boite	10		
16	Embouts de rechange pour spiromètre	Boite	10		
17	Lame microscopique de Cryptococcusneoformans	U	10		
18	Lame de Champignon penicillium sp	U	5		
19	Lame de Champignon Aspergillus sp	U	2		
20	Lame microscopiques	Boite	6		
21	Lamed'ergot de seigle.	U	4		

	Montant total Hors Taxes	
	Montant de la TVA 19%	
	Montant Total Toutes Taxes Comprises	
Arrêté le présent devis en TTC à la	somme de (EN lettres) :	
	LE S	, leOUMISSIONNAIRE ité du signataire, cachet et signature)

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

MEMOIRE TECHNIQUEA RENSEIGNER

Intitulée :

Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.

Le <u>soumissionnaire devra fournir</u>, tous les renseignements nécessaires permettant de juger la qualité de l'ensemble des équipements qu'il aura proposé au niveau de son offre. Il devra alors renseigner le présent canevas, , pour tous les équipements objet de l'offre.

Les principaux critères comme suit :	pris en considération lors de l'analyse du présent mémoire technique des se résument
1. Garantie des équipements proposés :	
2. Délai de livraison des équipements	
3. Services aprèsvente	
4. Moyens humains qualifiés (Au moins ayant diplôme de technicien) mis en œuvre pour la fourniture:	Personnel qualifiée : nombre de diplôme = Personnel qualifiée : nombre de diplôme = Personnel qualifiée : Nombre de mise à jour CNAS (en cours de validité) =
5. Diverses autres informations:	
	Fait à, le, le

Page 60

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

PLANNING DES LIVRAISONS A renseigner

Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°05/ UTMB/2025.

Opération: Objet: ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER
DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.

Le délai globaldelivraison (*) est de _ _ _ _ des Fournitures du : selon l'échéancier suivant :

Désignation des articles prestations	Echéancier de livraison
Livraison des fournitures	jours

^(*) Toute offre proposant un délai d'exécution inférieur à 15 jours sera rejetée.

Fait àle

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

VII. ANNEXES

B Whalling &

- A. DECLARATION DE PROBITE
- B. DECLARATION DE CANDIDATURE
- C. DECLARATION A SOUSCRIRE
- D. LETTRE DE SOUMISSION

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025



	The second secon			
Dia	laration	40	Dra	hita
IJPC	oromon	UP	PIU.	

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULATRE MINISTRE DES FINANCES

DECLARATION DE PROBITE

1) Identification du service contractant:

Désignation du service contractant : UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR

- Objet du marché: 2)
- Présentation du candidat ou soumissionnaire : 3)

Référence du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

ACOUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE. ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT

ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR. Dans le cadre de budget de fonctionnement 2025, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés

- -Lot N°01: ACQUISITION VERRERIES I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE.
- Lot N°02 : ACQUISITION VERRERIES II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE.
- Lot N°03 : OUTILS DE LABORATOIRE I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE
- -Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE
- -Lot N°05 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.
- -Lot N°06: ACOUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES
- -Lot N°07: ACOUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE LA MEDECINE.
- Lo

t N°08 : C	OUTILS DE LA	BORATOIRE AU PROFIT DE LA FAC	CULTE DE LA	MEDECINE.	
		Prénom :			
Agissan représen	t:	en son nom et pour son compte□		om et pour le compte de la société qu'il	
	Dénomination	de	la	société	
	Adresse :				
					•
	1000 pg 30 0 0	e :			
	25	ntification statistique (NIS) pour les ent			
■		N-S pour les entreprises étrangères :			
	• Forme jurid	ique de la société :			
	3				
4)	Déclaration d	du candidat ou soumissionnaire :			

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR- Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025
✓ Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics : Non □ Oui □ Dans la négative : (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :
e à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon
offre au détriment de la concurrence loyale.
√M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou
d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre
entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation,
de la négociation, de la passation, de l'exécution ou du contrôle d'un marché public ou d'un avenant.
✓ Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption
avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice
des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive,
notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise
sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.
✓ Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156
du 08/06/1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont
exacts.

Fait à, le.....,

Signature du candidat ou soumissionnaire (Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

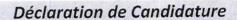
N.B:

- · Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- · En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Document à insérer dans le dossier de candidature.

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025



Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTRE DES FINANCES

DECLARATION DE CANDIDATURE

Identification du service contractant: 1)

Désignation du service contractant : Université Tahri Mohamed Bechar

Objet du marché: 2)

OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT

ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR. Dans le cadre de budget de fonctionnement 2025, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés

- -Lot N°01: ACQUISITION VERRERIES I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE.
- Lot N°02 : ACQUISITION VERRERIES II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE.
- Lot N°03 : OUTILS DE LABORATOIRE I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE
- -Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE
- -Lot N°05: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA
- -Lot N°06: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES
- -Lot N°07: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE LA MEDECINE.
- ARORATOIRE AU PROFIT DE LA FACULTE DE LA MEDECINE.

3)	Objet de la candidature	:
9	Object the the children	_

- Lot N°08: OUTILS DE LABORATOIRE AUTROFIT DE LA FACCUTE DE LA MEDICA (2).
3) Objet de la candidature :
La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché alloti : Non⊠ Oui□
Dans l'affirmative, Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :
Présentation du candidat ou soumissionnaire :
Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :
Nom: Prénom:
Date et lieu de naissance :
Agissant : En son nom et pour son compte□ Au nom et pour le compte de la société qu'il représente□
a) Candidat ou soumissionnaire seul :
■ Dénomination de la société :
■ Adresse :
■ N° de téléphone :
électronique :
 Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
■ Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
■ Forme juridique de la société :
■ Montant du capital social :
b) Candidat ou soumissionnaire membre d'un groupement momentané d'entreprises :

-UNIVERSII	Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025
Le groupement est : Conjoint \square	Solidaire □
Nombre des membres du groupement (er	The state of the s
Nom du groupement :	
Présentation de chaque membre du grou	pement:
Dénomination de la société :	
• .Adresse :	
■ N° de téléphone :	
électronique :	
) pour les entreprises de droit algérien :
 Numéro D-U-N-S pour les entreprises é 	trangères :
■ Forme juridique de la société :	
■ Montant du capital social :	
 La société est-elle mandataire du group 	ement?: Non □ Oui □
 Le membre du groupement (Tous les me 	mbres du groupement doivent opter pour le même choix) :
□Signe individuellement la déclaration à sou	scrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes
modifications du contrat qui pourraient interv	
□Donne mandat à un membre du groupemen	nt, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son
nom et pour son compte, la déclaration à sou	scrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes
modifications du marché qui pourraient inter	venir ultérieurement ;
Dans le cas d'un groupement conjoint,	préciser les prestations exécutées par chaque membre du
	lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :
Désignation du membre	Nature des prestations
1000	

4) Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- Pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un march public ;
- Du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'obje d'une procédure relative à l'une de ces situations ;

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

- Pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- Pour avoir fait une fausse déclaration ;
- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- Du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudes, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- Pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ;
- Du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;
- Du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie;

Pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

1	von 🗆 Vai 🗅
	Dans la négative (à préciser) :
/	Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier
	judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit
	joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement
	judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son
	activité.
/	Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :
	□est inscrit au registre de commerce, ou ;

□est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art, ou ;

Dénomination exacte de l'organisme :

□détient la carte professionnelle d'artisan, ou ;

□est dans une autre situation (à

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025
Adresse de l'organisme :
Numéro d'inscription: Date d'inscription:
✓ Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant !
délivré par le
pour les entreprises de droit algérien et les entreprises ayant
déjà exercé en Algérie.
✓ Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, de nantissements, de gages
et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise. Non ☐ Oui ☐
Dans l'affirmative : (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité
compétente)
Le
candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance
n°03-03 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en
application de tout autre dispositif
équivalent : Non □ Oui □
Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre
copie de cette décision)
✓ Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à
l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans
le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :
Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société est qualifiée et/ou agréée par une administration
publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire : Non 🗅
Oui 🏻
Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le
document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration)
La société a réalisé pendant(Indiquer la période considérée exigée
dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National	Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/	S.G/U11VIB/2025
d'affaires en lettres, en chiffres et e	n hors taxes)	155H196HQ1
MA MANAGEMON MANAGEMON		S (UBasilita)
dont	% sont en relation avec	c l'objet du marché public du lot/ou
des lots (barrer la mention inutile).		
✓ Le candidat ou soumissionnaire	e présente un sous-traitant : 💎 🐧	Ion □ Oui □
Dans l'affirmative remplir la déclar	ation de sous-traitant.	
5) Signature du candidat ou soun	nissionnaire seul ou de chaque men	nbre du groupement :
J'affirme, sous peine de résiliation de pleir	n droit du marché public ou de sa mise e	en régie aux torts exclusifs de la
société, que ladite société ne tombe pas so	us le coup des interdictions édictées par	la législation et la réglementation en
vigueur.		
Certifie, sous peine de l'application des sa	nctions prévues par l'article n°216 de l'	ordonnance n° 66-156 du 08/06/1966,
modifiée et complétée, portant code pénal,		
modifiée et complétée, portant code pénal,	que les renseignements fournis ci-dess	us sont exacts.
modifiée et complétée, portant code pénal,	que les renseignements fournis ci-dess	us sont exacts.
modifiée et complétée, portant code pénal,	que les renseignements fournis ci-dess	us sont exacts.
modifiée et complétée, portant code pénal,	que les renseignements fournis ci-dess Lieu et date de signature	Signature
modifiée et complétée, portant code pénal,	que les renseignements fournis ci-dess Lieu et date de signature Fait à	us sont exacts.
modifiée et complétée, portant code pénal,	A que les renseignements fournis ci-dess Lieu et date de signature Fait à	Signature,le.
modifiée et complétée, portant code pénal,	A que les renseignements fournis ci-dess Lieu et date de signature Fait à	Signature, le
modifiée et complétée, portant code pénal,	A que les renseignements fournis ci-dess Lieu et date de signature Fait à	Signature, le
modifiée et complétée, portant code pénal,	A que les renseignements fournis ci-dess Lieu et date de signature Fait à	Signature, le
modifiée et complétée, portant code pénal,	A que les renseignements fournis ci-dess Lieu et date de signature Fait à	Signature, le
modifiée et complétée, portant code pénal,	A que les renseignements fournis ci-dess Lieu et date de signature Fait à	Signature, le
modifiée et complétée, portant code pénal,	A que les renseignements fournis ci-dess Lieu et date de signature Fait à	Signature, le
modifiée et complétée, portant code pénal,	A que les renseignements fournis ci-dess Lieu et date de signature Fait à	Signature, le

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.

- En cas de groupement, une déclaration suffit pour le groupement.

 En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.

 Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.
- Document à insérer dans le dossier de candidature

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025



DECLARATION A SOUSCRIRE

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTRE DES FINANCES

DECLARATION A SOUSCRIRE

1) Identification du service contractant :

clauses et stipulations:

Désignation du service contractant : Université Tahri Mohamed Bechar

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

	Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur par Monsieur BEZZAZI BOUDJEMA Recteur de	et de le Recherche Scientifi l'Université Tahri Mohame	que Représenté d Béchar.
2)	Présentation du soumissionnaire et désignation du mandata	ire, dans le cas d'un groupe	ement:
4)	Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la s	ociété telle que figurant dans	la déclaration de candidature)
a	9 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19		
u)	Dénomination de la société :		
b	7 E SM (4)	Conjoint □	Solidaire
0)	Dénomination de chaque société membre du groupement :	***	
	<i>I)</i>		
	ź)		
	3)		
	■ Dénomination du groupement		
	Désignation du mandataire :		
	Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :		
3)	Objet de la déclaration à souscrire :		
	Objet du marché :		
AC	QUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABOR	ATOIRE, ATELIER DE	NSEIGNEMENT ET DE
LA	RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BE	CHAR-OUTILS ET CON	NSOMABLES DE
LA	BORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT		
ET	DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE	TAHRI MOHAMED B	ECHAR. Dans le cadre de
	lget de fonctionnement 2025, chapitre (21-13) article 03 so		
-La	ot N°01 : ACQUISITION VERRERIES I AU PROFIT DE LA H	FACULTE DE TECHNOLO	OGIE.
- L	ot N°02 : ACQUISITION VERRERIES II AU PROFIT DE LA	FACULTE DE TECHNOL	OGIE.
- Lo	ot N°03 : OUTILS DE LABORATOIRE I AU PROFIT DE LA	FACULTE DE TECHNOL	OGIE
-Lo	ot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE II AU PROFIT DE LA	FACULTE DE TECHNOI	LOGIE
-Le	ot N°05 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FA	ACULTE DES SCIENCES	DE LA NATURE ET DE LA
VII		98 gr 1	
	ot N°06: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FA		
	ot N°07 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FA		
- L	ot N°08 : OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA F		NE.
	 Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché 		O :E
	 La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre 		Oui□
	Dans l'affirmative, préciser les numéros des lots concernés air	nsi que leurs intitulés :	
	Offre de base	T T AV .	
	☐ Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner l		
	☐ Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des p	riv en ontions sans mentionn	er leurs montants):
	Prix en option(s) survani(s) (decrire les prestations, objet des p		
	4) Engagement du soumissionnaire :		TO THE PROPERTY OF THE PROPERT
An	rès avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, prév	ues dans le cahier des charge	s, et conformément à leurs

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec F	Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025	
a) Le signataire s'engage, sur la base de son offre et	pour son propre compte :	
■ Dénomination de la société :		
■ Adresse :	[8.7 5 Harall Line \ 3.73	
■ Adresse : ■ N° de téléphone : N° de fax :		
Adresse électronique :	12 2001/4/	
Numéro d'identification statistique (NIS) nour les	entreprises de droit algérien :	
 Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères 		
Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc		
Nom:	Prénom :	
	Nationalité :	
b) Le signataire engage la société sur la base de son offre :		
■ Dénomination de la société :		
N° de téléphone :	N° de fax :	
Adresse électronique :		
 Numéro d'identification statistique (NIS) pour les 	entreprises de droit algérien :	
1 \ /1		
 Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères 		
Company Company of the Company of th		
Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc		
	n:	
	Nationalité :	
c) L'ensemble des membres du groupement s'enga	gent, sur la base de l'offre du groupement :	
Présentation des membres du groupement (Chaque membr	e du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du	
groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille	e jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre):	
Dénomination de la société :		
Adresse:		
 Adresse :		
■ N° de téléphone :	N° de fax :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : 	N° de fax :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les 	N° de fax :s entreprises de droit algérien :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les 	N° de fax :s entreprises de droit algérien :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères 	N° de fax :s entreprises de droit algérien :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères 	N° de fax :s entreprises de droit algérien :	
 N° de téléphone :	N° de fax :s entreprises de droit algérien : :	
 N° de téléphone :	N° de fax :s entreprises de droit algérien : :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soon Nom : 	N° de fax :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soon Nom : 	N° de fax :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soo Nom : Date et lieu de naissance : 	N° de fax :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la sou Nom :	N° de fax :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom :	N° de fax : s entreprises de droit algérien : : ciété à l'occasion du marché : Prénom : Nationalité : ons exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la sou Nom :	N° de fax :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom :	N° de fax : s entreprises de droit algérien : : ciété à l'occasion du marché : Prénom : Nationalité : ons exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom :	N° de fax :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom :	N° de fax : s entreprises de droit algérien : : ciété à l'occasion du marché : Prénom : Nationalité : ons exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom :	N° de fax :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom :	N° de fax :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom : Date et lieu de naissance : Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestatidu lot ou des lots concerné(s), le cas échéant : Désignation du membre 	N° de fax :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom :	N° de fax : s entreprises de droit algérien : : ciété à l'occasion du marché : Prénom : Nationalité : ons exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro Nature des prestations	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom :	N° de fax : s entreprises de droit algérien : : : : : : : : : : : : :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom : Date et lieu de naissance : Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestatidu lot ou des lots concerné(s), le cas échéant : Désignation du membre 	N° de fax : s entreprises de droit algérien : : ciété à l'occasion du marché : Prénom : Nationalité : ons exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro Nature des prestations	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom : Date et lieu de naissance : Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestatidu lot ou des lots concerné(s), le cas échéant : Désignation du membre 	N° de fax : s entreprises de droit algérien : : : : : : : : : : : : :	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom : Date et lieu de naissance : Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestatidu lot ou des lots concerné(s), le cas échéant : Désignation du membre 	N° de fax : s entreprises de droit algérien : : ciété à l'occasion du marché : Prénom : Nationalité : ons exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro Nature des prestations	
 N° de téléphone : Adresse électronique : Numéro d'identification statistique (NIS) pour les Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Nom :	N° de fax :	
■ N° de téléphone : ■ Adresse électronique : ■ Numéro d'identification statistique (NIS) pour les ■ Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom : Date et lieu de naissance : Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestatidu lot ou des lots concerné(s), le cas échéant : Désignation du membre à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestatidelai de (en chiffres et en lettres) : LOT N°01 :	N° de fax :	
■ N° de téléphone : ■ Adresse électronique : ■ Numéro d'identification statistique (NIS) pour les	N° de fax : s entreprises de droit algérien : : ciété à l'occasion du marché : Prénom : Nationalité : ons exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro Nature des prestations tions demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un	
■ N° de téléphone : ■ Adresse électronique : ■ Numéro d'identification statistique (NIS) pour les ■ Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Références du signataire, ayant qualité pour engager la soc Nom : Date et lieu de naissance : Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestatidu lot ou des lots concerné(s), le cas échéant : Désignation du membre à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestatidelai de (en chiffres et en lettres) : LOT N°01 :	N° de fax : s entreprises de droit algérien : : ciété à l'occasion du marché : Prénom : Nationalité : ons exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro Nature des prestations tions demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un	

	-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED I			
Appel d'offres Nation	nal Ouvert avec Exigence de capacité Mi	nimales n°05/S.G/UTMB/2025		
LOT N°06 :				
LOT N°07 :				
LOT N°08:				
à compter de la date d'entrée en vigueur du	marché, dans les conditions fixées	dans le cahier des charges.		
Le présent engagement me lie pour le déla	i de validité des offres.			
5) Signature du soumissionnaire :				
J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que la dite société				
ne tombe pas sous le coup des interdictions e	édictées par la législation et la régl	ementation en vigueur.		
Certifie, sous peine de l'application des sand	ctions prévues par l'article n°216	de l'ordonnance n°66-156 du 08/06/1966, modifiée et		
complétée, portant code pénal que les rensei				
Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature		
6) <u>Décision du service contractant :</u>				
I a majorante affica anti-				
La présente offre est :		Fait à; le;		

Signature du représentant du service contractant

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante, présenter une déclaration.
- Pour les prix en option, présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
- Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025



Lettre de soumission

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTRE DES FINANCES

LETTRE DE SOUMISSION

1) Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Université Tahri Mohamed Béchar Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de le Recherche Scientifique Représenté par Monsieur BEZZAZI BOUDJEMAA Recteur de l'Université Tahri Mohamed Béchar.

Présentation du soumissionnaire :

candidature): Soumissionnaire seul: Dénomination de la société:	
b) Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint □ Solidair Dénomination de chaque société membre du groupement :	e 🗆
a. b. c. d. □ Dénomination du groupement :	
3) Objet de la lettre de soumission : Objet du marché public : ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT	
ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR. Dans le cabudget de fonctionnement 2025, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés -Lot №01: ACQUISITION VERRERIES I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIELot №02: ACQUISITION VERRERIES II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIELot №03: OUTILS DE LABORATOIRE I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE -Lot №04: OUTILS DE LABORATOIRE II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE -Lot №05: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET VIELot №06: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES -Lot №07: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE LA MEDECINE Lot №08: OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA FACULTE DE LA MEDECINE Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : Béchar - La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti : № □ Dans l'affirmative, Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :	
## Adresse électronique : ## Adresse électronique : ## Adresse flectronique : ## Adresse flectroniq	
 Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :	

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025
Nom:
Date et lieu de naissance :
c) Le signataire engage la société sur la base de son offre : Dénomination de la société :
Denomination de la societe : Adresse :
- Adiose.
■ N° de téléphone :
■ Node fax:
■ Adresse électronique :
Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :
Nom: Prénom:
Date et lieu de naissance :
d) L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :
Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre
à chaque membre):
■ Dénomination de la société :
Adresse:
■ N° de téléphone :
Adresse électronique :
Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : Nom :
Nom:
Date et lieu de naissance :
Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié, sous ma responsabilité, la
nature et la complexité des prestations à exécuter :
• Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix unitaires et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché,
 me soumets et m'engage, envers, Université Tahri Mohamed Bechar, à exécuter les prestations
conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales :
Montant de l'offre en Chiffres LOT N°01:
DA en HT
Montant de l'offre en lettres LOT N°01:
Montant de l'offre en Chiffres LOT N°02: DA en HT
Montant de l'offre en lettres LOT N°02:
DA EN TTC.
Montant de l'offre en Chiffres LOT N°03: DA en HT
Montant de l'offre en lettres LOT N°03:
Montant de l'offre en Chiffres LOT N°04: DA en HT
Montant de l'offre en lettres LOT N°04:
DA EN TTC.
Montant de l'offre en Chiffres LOT N°05:
Montant de l'offre en lettres LOT N°05:
Montant de l'offre en Chiffres LOT N°06:
Montant de l'offre en lettres LOT N°06:
DA EN TTC.

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR- Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025		
Montant de l'offre en Chiffres LOT N°07: Montant de l'offre en lettres LOT N°07:		DA en HT
Montant de l'offre en Chiffres LOT N°08:		DA en IT
Montant de l'offre en Chiffres du Marché: Montant de l'offre en lettres du Marché:		DA en HT
Dans le cas d'un groupement conjoint préciser l du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :	es prestations exécutées par chaque membr	e du groupement, en précisant le numéro
Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
 ✓ Ouvert auprès de : ✓ Situé à : 	s, par lui, en faisant donner crédit au compt	
5) Signature du soumissionnaire: Affirme, sous peine de résiliation de plein que ladite société ne tombe pas sous le cou Certifie, sous peine de l'application des sar modifiée et complétée, portant code pénal,	p des interdictions édictées par la légis lections prévues par l'article 216 de l'or	n régie aux torts exclusifs de la société, ation et la réglementation en vigueur. donnance n°66-156 du 08/06/1966,
Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
6) <u>Décision du service contractant :</u>		
La présente offre est :	Fait à Béchar, le (Signature du représenta	

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser, éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante, présenter une déclaration.
- Pour les prix en option, présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025

ENGAGEMENT SUR LE DELAI DE LIVRASON

soussigne Monsieur, Agissant en n	ia
alité de,Représentant	ţ
	de
poratoire dans le cadre de présent marchépour un délai de	
Fait a,leLe fournisseur	



ENGAGEMENT SUR LE DELAI DE GARANTIE

Je soussigne Monsieur	, Agissant en ma
qualité de	,Représentant
de	, M'engage pleinement a une délai de garantie
pour le présent n	narché intitulé de fourniture des outils de laboratoire.
	Fait à,le
	LE FOURNISSEUR

-UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de capacité Minimales n°05/S.G/UTMB/2025



VIII. AVIS D'APPEL D'OFFRES

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURET DE LA RECHERCHESCIENTIFIQUE UNIVERSITE TAHRI Mohamed BECHAR

NIF: 098608019033424

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DECAPACITES MINIMALESN°05/U.T.M.B/2025

L'université de Bechar lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR. Dans le cadre de budget de fonctionnement 2025, TAHRI MOHAMED BECHAR. Dans le cadre de budget de fonctionnement 2025, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés :

-Lot №01: ACQUISITION VERRERIES I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE(chimie).

- Lot №02: ACQUISITION VERRERIES II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE. (hall technologie)

- Lot №03: OUTILS DE LABORATOIRE I AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE. (hall technologie)

-Lot №04: OUTILS DE LABORATOIRE II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE. (hall technologie)

(chimie)

(chimie) -Lot №05 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.

-Lot N°06: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES

-Lot N°07 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE LA MEDECINE. - Lot N°08 : OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA FACULTE DE LA MEDECINE.

LES SOUMISSIONNAIRES PEUVENT PARTICIPER POUR TOUS LES LOTS. ATTRIBUTION: LES SOUMISSIONNAIRES PEUVENT ETREATTRIBUTAIRE D'UNLOT

OUPLUSIEURS LOTS

Participation: Les soumissionnaires remplissant les conditions suivantes, peuvent participer:

Les soumissionnaires (personnes physiques ou morales) disposant de registre de commerce électronique comportant les codes convenables éligibles à la fourniture des équipements scientifiques et de recherche, objets du présent cahier des charges

La société disposant de références professionnelles en présentant au moins trois (03) attestations de bonne exécution pour dans les domaines en relation avec l'objet du présent cahier des charges.

La condition d'éligibilité relative aux capacités financières du soumissionnaire est vérifiée sur la base du chiffre d'affaire cumulé réalisé sur les trois (03) dernières années, 2021-2022-2023/2022-2023-2024. Leur chiffre d'affaire cumulé doit être égale à au moins 5.000.000,00 DAcertifiés par les services des impôts.

Les candidats intéressés peuvent directement ou par le bais d'un représentant dûment mandaté par leur soin, retirer le cahier des charges auprès du SECRETARIAT GENERAL (049 23 89 99) 2ème étage de l'Administration de l'université Tahri Mohamed Bechar, contre paiement de quatre mille (4000,00) Dinars Algériens, non remboursables, par mandat poste au nom de l'agent comptable de l'Université de BécharcompteCCP N° 322565 CIé 37

SECRETARIAT GENERALE

BP 417 ROUTE DE KENADSA-08000-

Le retrait du cahier des charges (téléchargement) du site officiel de l'université « https://www.univ-bechar.dz reste une alternative, sous les mêmes conditions cidessus

Remarque: Après le retrait du cahier des charges les soumissionnaires sont appelés à se présenter obligatoirement à l'adresse ci-dessus afin de compléter manuellement leurs procédures sur le registre des retraits (signature, cachet et présentation du récépissé de versement). Dans le cas contraire, leurs offres sont considérées comme nulles et ne seront pas traités.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière comme suit (La liste détaillée des documents demandés sont mentionnés dans le cahier des charges.):

I) DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- 1. Une déclaration de candidature remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, Dans des cas exceptionnels, par une autre personne autorisée par le biais d'une procuration délivrée par un notaire accrédité. selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
- 2. Une déclaration de probité; remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaireDans des cas exceptionnels, par une autre personne autorisée par le biais d'une procuration délivrée par un notaire accrédité. selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager
- 4. Le Registre de commerce électronique comportant le code de l'activité conforme à l'objet du présent cahier des charges
- Les statuts pour les sociétés
- Une copie de la carte d'identification fiscale (NIF)
- Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux auprès de CNRC de l'Année en cour.
- 8. Les pièces fiscales et parafiscales certifiées conformes devant constater la mise à jour des redevances ou cotisations, pour les sociétés de droit

algérien (Extrait de rôle, mise à jour CASNOS et CNAS), délivrée par le Centre National du Registre du Commerce,

L'extrait du casier Judiciaire de la personne engageant l'entreprise s candidats document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires:

Le numéro d'identification statistique (NIS).

11. Attestation C20 des impôts

a) Capacités professionnelles

Registre de commerce/registre électronique (registre de commerce avec code)

b) Capacités techniques :

Soumissionnaire ayant réalisé des marchés, justifiés par, au moins, trois (03) attestation de bonne exécution dans les domaines en relation avec l'objet du présent cahier des charges.

II) OFFRE TECHNIQUE:

1) Le présent cahier des charges comprenant :

- L'instruction aux Soumissionnaires signée, datée et cachetée, portant à la demière page, la mention manuscrite « Lu et accepté ».
- Le Cahier des Prescriptions Spéciales (C.P.S.) signé, daté et cacheté, sans Mentionner le montant de l'offre, portant à la dernière page la mention manuscrite, « Lu et accepté ».
- 2) Une déclaration à souscrire, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
- 3) Tout document permettant d'évaluer l'offre technique, à savoir :
 - La liste des moyens humains (Personnel technique) justifiés par les attestations de mise à jour CNAS et/ou CASNOS en coursde validité et
 - Le mémoire technique justificatif : comprenant la qualité et moyens humainsdu soumissionnaire, délai de livraison, la durée de garantie et le service après-
 - , conformément à l'annexe du présent cahier des charges.
 - Les spécifications techniques détaillées (catalogues ou fiches techniques) des produits proposés conformément aux spécifications techniques.
- Un certificat de conformité aux normes internationales des produits proposés.
- · L'engagement concernant la garantie, le service après -vente et la disponibilité des pièces de rechange
- Le planning de livraison et de mise en service des équipements, renseigné, daté et signé.

III) OFFRE FINANCIERE:

1.Une lettre de soumission remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

2. Le bordereau des prix unitaires (BPU) en hors taxes rempli et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

3.Le détail quantitatif et estimatif (DQE) en hors taxes et en toutes taxes comprises rempli, daté et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature ». « offre technique » ou « offre financière ». Ces 3 enveloppes sont insérées dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - Appel d'offres N °05//U.T.M.B/2024 ».

La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15) jours à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres de 8h à 10:30h au niveau du SECRETARIAT GENERALE2ème étage de l'Administration de l'Université de Béchar.

Dans le cas où ce jour coïncide avec un jour de repos légal, la date limite est prorogée au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique en présence des candidats ou soumissionnaires ou leurs représentants, le même jour de dépôt des offres à 11h00, au niveau deSECRETARIAT GENERALE 2ème étage, université de Béchar. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de validité des offres égal à la durée de préparation des offres augmentée de Trois (03) mois.

Le délai de validité des offres de l'attributaire provisoire du marché ou contrat est prorogé systématiquement d'un (01) mois supplémentaire conformément aux dispositions de l'article 99 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le Directeur

مهورية الجرزانرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالى و البحث العلمي جامعة بشار

رقم التعريف الجبائي: 098608019033424

إعلان عن طلب العروض المفتوح مع اشتراط قدرات دنيارقم 05/ج.ط.م.ب/ 2025

المن المن المن عن الله على الله عروض مفتوح مع اشتراط قدرات الدنيا من أجل:

من المنابع ال

لة رقد 10: أقتناء المواد الزجاجية المفائدة كلية التكنولوجيا (كيمياء).

الحصة رقم 02/ القتناء المواد الزجاجية 11 الفائدة علية التكنولوجيا (البهو التكنولوجية). الحصة رقم 03/ دوات المحابر 1 لفائدة علية التكنولوجيا (البهو التكنولوجية).

بة رقم 04: الموات المخابر 11 لفائدة كلية التكنولوجي (كيمياء)ا.

الحصة رقم 05: اقتناء المواد الرجاجية لفائدة كلية علوم الطبيعة والحباة.

الحصة رقم 06: اقتناء المواد الزجاجية II لفائدة كلية العلوم الدقيقة.

الحصة رقم 07: اقتناء المواد الزجاجية لفائدة كلية الطب

JIA GILLIA

الحصة رقم 08: ادوات المخابر لفائدة كلية الطب.

المنح: يمكن للمتعهدين المشاركة في حصة واحدة أو اكتر و المنح ايضا يكون لحصة

المشاركة: يمكن للمترشحين والمتعهدين المستوفين للشروط التالية المشاركة المناقصة موجهة للمترشحين والمتعهدين الذين يبررون:

- الشركات (الأشخاص الطبيعيين أو الاعتباريين) التي لديها سجل تجاري الكتروني يحتوي علىالرموز(Code) المناسبة المؤهلة لتوريد الأجهزة العلمية والبحثية الخاضعة لهذه المواصفات.
- الشركة التي لديها مراجع مهنية بتقديم ما لا يقل عن ثلات (03)شهادات حسن التنفيذ لخدمات في نفس مجالموضوع دفتر الشروط
 - القدرات المالية بيتم التحقق من شروط الأهلية المتعلقة بالقدرة المالية للعارض على أساس حجم الأعمال التراكمي المحقق خلال السنوات الثلاث (03) الماضية 2021-2022-2021و 2022-2023يجب أن يكون رقم أعمالهم التراكمي يساوي على الأقل 000 000 5 دج على أساس الحصائل
 - المالية لثلاث سنوات الأخيرة معتمدة من مصالح الضرانب يتم سحب دفتر الشروط من قبل الشخص المخول مع تقديم وصل الدفع ، منذ أول ظهور هذا الإعلان عن الطلب عن العروض مقابل مبلغ غير قابل للرد: 4000.00 دج تودع لحساب جامعة بشار/

جامعة طاهري محمد بشار — الأمانة العامة (C.C.P. N° 322565 CIé 37 UNIVERSITE DE BECHAR)

يسحب دفتر الشروط من الموقع الالكتروني الرسمي للجامعة https://www.univ-bechar.dz »ملاحظة: يجب على كل العارضين الذين سحبوا دفتر الشروط من الموقع الالكتروني الرسمي التقرب إلى مصالح نيابة مديرية الجامعة على العنوان أعلاه للختم و الإمضاء في سجل السحب وتقديم وصل الدفع. كل عارض لم يمتثل لهذه الشروط يعتبر عرضه لا غيا. ويشمل الملف على: ملف الترشح والعرض التقني والعرض المالي، مر تبة كما يلي

القائمة التفصيلية للوثائق المطلوبة مذكورة في دفتر الشروط):

.I /ملف الترشح:

- ا. تصريح بالترشيح ممضى مؤرخ ومختوم من طرف المتعهد و في حالات استثنانية من طرف شخص أخر مخول له عن طريق وكالة صادرة من طرف موثق معتمد حسب النموذج المرفق
- 2 تصريح بالنزاهة ممضى مؤرخ ومختوم من طرف المتعهد و في حالات استثنائية من طرف شخص آخر مخول له عن طريق وكالة صادرة من
- طرف موثق معتمد حسب النموذج المرفق 3. الوثائق التي تتعلق بالتفويضات التي تسمح للاشخاص بالزام المؤسسة. 4 سجل التجارة الإلكترونية الذي يحتوي على رمز النشاط بما يتفق مع الغرض من هذا دُفْتِر الشروط.
 - 5. نسخة من القانون الأساسي بالنسبة للشركات.
 - 6. نسخة من بطاقة التعريف الجبائي (NIF).
- 7. نسخة من شهادة إيداع الحسابات الاجتماعية صادرة عن المركز الوطني للسجل التجاري للسنة الحالية.
- 8. شهادة السوابق العدلية للشخص الملزم للشركة لا تتعدى صلاحيتها ثلاثة

(03) أشهر

- 9. نسخ عن الشهادات الجبانية وهيئات الضمان الاجتماعي (مستخرج الضرائب صافى او مجدول، CNAS، CASNOS سارية المفعول بتاريخ فتح الأظر فة.
 - 10. نسخة من بطاقة التعريف الاحصائي (NIS).
 - شهادة س20 (C20) من مصلحة الضرائب. كل وثيقة تسمح بتقييم قدرات المرشحين أو المتعهدين:

أ/ قدرات مهنية :السجل التجاريالالكتروني.

• ب /قدرات تقنية: -المراجع المهنية مبررة ثلات (03)شهادات حسن التنفيذ لخدمات في نفس مجال موضوع دفتر الشروط

II /العرض التقنى

- الشروط يحتوي على: دسر السروط يحتوي على:

 تعليمات للمتعهدين: ممضى ومختوم، يحتوي في آخر صفحته على العبارة "قرأ
 وقبل" مكتوبة بخط البد.
 دفتر الوصفات الخاصة (C.P.S) ممضى ومختوم، بدون ذكر مبلغ العرض، يحتوي في آخر صفحته على العبارة "قرأ وقبل" مكتوبة بخط البد.
 تصريح بالاكتتاب وفق النموذج المرفق بعد ملنه، مؤرخ ومختوم وموقع من
- ري كل وثيقة تسمح بتقييم العرض التقني: . قائمة الوسائل البشرية "مهندس و/أو تقني" (مع إثبات الشهادات، بيان السيرة الذاتية والتصريح لدى CNAS و/أو CASNOS سارية المفعول) . مذكرة تقنية تبريرية تحقوي على (طبيعة والإمكانيات البشرية للمتعهد، اجال التسليم، مدة الضمان وخدمة ما بعد البيع)، ممضية ومختومة، حسب النموذج المرفق في دفتر الشروط.

 - النموذج المرفق في دفتر الشروط. فهرس، البطاقة التقنية تضمل مواصفات المنتج المقترح. شهادة المطابقة للمعايير الدولية للمنتج المقترح. تعهد الخاص بالضمان وخدمة ما بعد البيع ممضى ومختوم.
 - جدول التسليم والوضع في الخدمة للتجهيز ات ممضي ومُخْتُوم.

III/العرض المالى:

- 1. رسالة التعهد مؤرخة، ممضية ومختومة حسب النموذج المرفق.
 - 2. جدول الأسعار بالوحدة ممضى ومختوم.
 - تفصيل كمي وتقديري ممضى ومختوم.
 - 4. الجدول الملخص للحصص ممضى ومختوم.
- يوضع ملف الترشح، العرض التقني والعرض المالي في أظرفة منفصلة ومقفلة بإحكام، يبين كل منها تسمية المؤسسة، مرجع وموضوع المناقصة، وعبارة «ملف الترشح"، "العرض التقني" و "العرض المالي" حسب الحالة. توضع هذه الأظرفة في ظرف أخر مقفل بإحكام وغير معرف، يحمل عبارة "لا يفتح إلا من طرف لجنة فتح الأظرفة وتقييم العروض - إعلان عن طلب عروض مفتوحة مع اشتراط قدرات دنيا رقم 05 /ج.ط.م.ب /2025-"

حددت مدة تحضير العروض بخمسة عشر (15) يوما ابتداء من أول ظهور للإعلان في الجرائد الوطنية.

- حدد تاريخ إيداع العروض بأخر يوم من مدة تحضير العروض، وذلك من اول ظهور للإعلان في الجرائد الوطنية، من الساعة 08 إلى الساعة 10:30 على مستوى الأمانة العامة(99 89 23 049)
- إذا صادف هذا اليوم، يوم عطلة أو راحة قانونية، فان تاريخ الإيداع يمدد الى غاية يوم العمل الموالي.
- يتم فتح الأظرفة في جلسة علنية بحضور المترشحين او المتعهدين أو ممثليهم، في نفس يوم إيداع العروض على الساعة 00: 11 بقاعة الاجتماعاتالطابق
- يبقى المتعهدون ملزمون بعروضهم لمدة ثلاثة (03) أشهر + مدة تحضير العروض.
- يتم تمديد فترة سريان عروض الفانز المؤقت بالسوق أوالعقد بشكل منهجي لمدة شهر إضافي)01 (وفقًا لأحكام المادة 99 من المرسوم الرئاسي رقم 247-15 المؤرخفي 16 سبتمبر 2015،المنظم العقود العامة وتفويضات الخدمة العامة

مدير الجامعة

